

Commission : finances et contrôle de gestion

Service : FINANCES

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGETS PRIMITIFS 2019

PREAMBULE

Les projets de budgets primitifs 2019 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'exercice. Ils ont été précédés par le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 15/11/2018 (*rapport de présentation mis en ligne sur le site internet de l'agglomération* ⁽¹⁾) et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour des prochains conseils communautaires.

Les documents budgétaires « officiels », transmis à l'ensemble des membres du conseil communautaire, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14 et M4. Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et à commenter les données issues de ces documents budgétaires.

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de l'agglomération (locaux au 3^e étage de l'hôtel de ville de Beauvais),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par courriel à formuler à l'adresse finances@beauvaisis.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction du document demandé.

Pour ce qui concerne les élus communautaires, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil communautaire qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L. 2121-12 du CGCT. Concernant les ratios prévus à l'article R. 2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de l'agglomération du Beauvaisis ⁽¹⁾

⁽¹⁾ <http://www.beauvaisis.fr>, rubrique « présentation / finances »

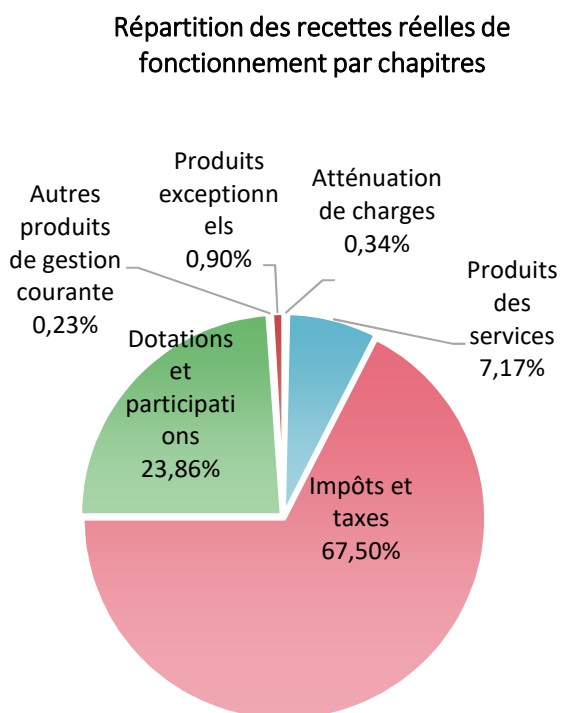
SOMMAIRE

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
1 - Les recettes de fonctionnement.....	3
2 - Les Dépenses de fonctionnement	14
B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	26
1- Les Ressources d'investissement.....	26
2- Les emplois d'investissement	27
II – BUDGETS ANNEXES	32
A- ASSAINISSEMENT	32
1 – Section de fonctionnement.....	32
2 – Section d'investissement	33
B- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)	35
1 - Section de fonctionnement.....	35
2 – Section d'investissement	36
C- TRANSPORTS	37
1 – Section de fonctionnement	37
2 – Section d'investissement	38
D- STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES (GNV)	39
1 – Section de fonctionnement	39
2 – Section d'investissement	40
F- ZONE DU HAUT VILLE	41
2 – Section d'investissement	41
3 – Bilan prévisionnel	41
F- ZONE DE PINCONLIEU	42
1 – Section de fonctionnement	42
2 – Section d'investissement	43
2 – Bilan prévisionnel.....	43
G - ZONE D'ACTIVITE BEAUVAIS-TILLE - NOVAPARC	43
1 – Section de fonctionnement.....	44
3 – Section d'investissement.....	44
4 - Bilan prévisionnel.....	45
H- ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES (ARGOWPARC)	46
1 – Section de fonctionnement.....	46
2 – Section d'investissement.....	46
3 – Bilan prévisionnel.....	46
I – ZAC SAINT MATHURIN	47
1 – Section de fonctionnement	47
2 – Section d'investissement.....	47
3 – Bilan prévisionnel.....	48
J – ZA TRANSFEREES	48
1 – Section de fonctionnement	48
2 – Section d'investissement.....	49
3 – Bilan prévisionnel.....	49
J- PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES	49
1 – Section de fonctionnement.....	49
2 – Section d'investissement	51
III – ELEMENTS D'ANALYSE BUDGETAIRE	52
A/ CONSOLIDATION DES BUDGETS	52
B/ REPARTITION DES BUDGETS PRIMITIFS SUR 100 EUROS.....	53
C/ RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT.....	54

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

chap	Libellé	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Variation
013	Atténuation de charges	108 375	67 185	256 420	281,66 %
70	Produits des services	5 702 447	5 510 750	5 382 390	-2,33 %
73	Impôts et taxes	46 123 156	48 271 607	50 649 638	4,93 %
74	Dotations et participations	18 006 757	16 703 963	17 904 075	7,18 %
75	Autres produits de gestion courante	156 000	143 100	173 280	21,09 %
76	Produits financiers	5	5	0	-100,00 %
77	Produits exceptionnels	5 000	0	673 534	-
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0	398 759	0	-
042	Opération ordre transfert entre sections	181 318	190 000	193 000	1,58 %
	total recettes de fonctionnement	70 283 058	71 285 369	75 232 337	5,54 %

La structure des recettes réelles de fonctionnement en 2019 est la suivante :

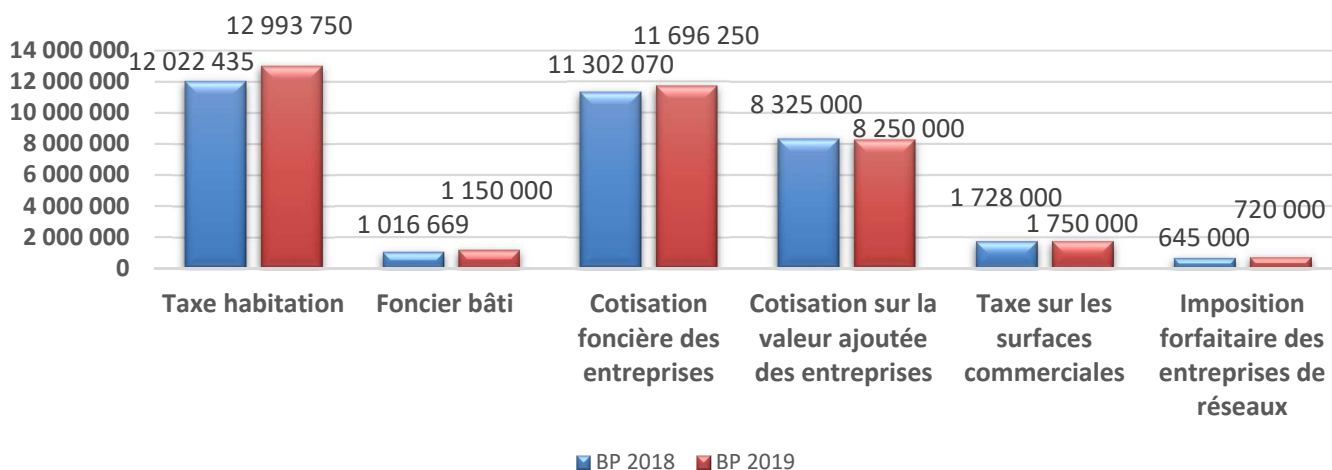


1.1 Chapitre 73 – Impôts et Taxes

Ce chapitre budgétaire totalise **50,64 millions d’euros**, en évolution de + 4,93 % et représente 68 % des recettes réelles de fonctionnement. La hausse du produit fiscal s’explique principalement par les transferts opérés de la fiscalité communale vers la fiscalité intercommunale, transferts directement liés à la fusion de la CAB₃₁ et de la CCRB et par l’adhésion au 01/01/2018 de 9 nouvelles communes.

Aussi il nous faut souligner que, hormis les effets des intégrations ci-dessus impliquant des évolutions de taux et donc de produit fiscal, pour atteindre les taux moyens pondérés à l’issue des périodes de lissage déterminées, il n’y a aucune augmentation de ces taux prévue en 2019.

Principales ressources fiscales



1.11 Les contributions directes – (articles 73111 à 73114)

C’est un total de **36,72 millions d’euros** attendu en matière de contributions directes sur ce chapitre à l’article 7311 en augmentation de + 4,37 % par rapport aux BP 2018 (**35,18 millions d’euros**), augmentation qui s’explique en tout premier lieu par les transferts de fiscalité cités ci-dessus accompagnés des effets de lissage des taux en cours mais également par le travail de mise à jour de nos bases mené par les services fiscaux et issus des missions d’audit commanditées par la collectivité aboutissant à du produit fiscal supplémentaire.

1.111 Les impositions foncières et d’habitation – article 73111

S’agissant de ces impositions hormis l’évolution annuelle des bases, on peut souligner que :

- **la taxe d’habitation (TH)** est estimée à **12,99 millions d’euros en 2019**, soit un produit fiscal en hausse de + 8 % (+ 971 150 euros) par rapport à 2018 compte tenu de l’harmonisation fiscale sur une période de lissage de 3 ans se terminant en 2019 au taux moyen pondéré de 9,99 % et du produit attendu suite au travail de mises à jour de nos bases évoqué ci-dessus.
- **la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** est estimée à **1,15 millions d’euros** en 2019, soit une évolution escomptée de + 13 % (+ 133 300 euros) par rapport à 2018 avec un taux moyen pondéré retenu de 0,906 %.
- **la taxe foncière sur les propriétés non bâties** estimée à **160 000 euros**, (+ 12,20 % par rapport à 2018 soit + 17 400 euros) se décompose entre la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB) estimée à 90 000 € et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) estimée à 70 000 euros. **Pour mémoire, pour cette taxe il a été décidé de ne pas appliquer de lissage et de retenir pour la CAB₅₃, le taux historique de la CAB₃₁ de 2,18 %.**

- **la cotisation foncière des entreprises (CFE)** est estimée à **11,70 millions d'euros** en 2019, soit une évolution escomptée de + 3,5 % (+ 394 150 euros) par rapport à 2018. Cette variation s'explique principalement par le lissage appliqué par rapport au taux moyen pondéré sur cette taxe de 25,40 %.

A noter que pour l'ensemble des taux moyens pondérés (TMP) appliqués ci-dessus, l'uniformisation pour toutes les communes de la CAB₄₄ interviendra en 2020. Pour les 9 nouvelles communes ayant adhéré au 01/01/2018 les taux appliqués sur ces communes atteindront les TMP en 2021 sauf pour la CFE avec une harmonisation totale en 2020.

En matière de TH, les effets du dégrèvement progressif sur la période de 2018 à 2020, accordé aux contribuables éligibles, par la loi de finances 2018 seront intégralement compensés par l'Etat.

1.112 La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) - article 73112

Le produit de cette imposition basée sur le chiffre d'affaire des entreprises est estimé pour 2019 à **8,25 millions d'euros, soit un produit en baisse de - 0,90 % (- 75 000 euros)** sur la base de la notification de CVAE partielle anticipée transmise par les services fiscaux en septembre 2018.

Cette tendance est calculée sur la base du solde de CVAE 2017 versé par les entreprises en mai 2018, ainsi que du premier acompte de CVAE dû au titre de 2018 et payé en juin 2018. Pour effectuer ces estimations, la DGFIP a multiplié par 2 ce premier acompte de juin, simulant ainsi le second acompte qui intervient à la mi-septembre.

Ce montant n'est qu'une estimation pouvant évoluer du fait des changements de situation intervenant au 1^{er} janvier 2019 et des régularisations qui pourraient intervenir au cours du dernier trimestre 2018.

Elle se décompose entre la CVAE nette pour **6,43 millions d'euros** et la CVAE dégrévée pour **1,82 millions d'euros**. La part de CVAE exonérée compensée estimée à 845 euros pour 2019 est comptabilisée au chapitre 74 (cf ci-dessous).

Ces prévisions seront à réajuster sur la base des états fiscaux correspondants attendus en fin d'année et les notifications définitives de mars 2019.

1.113 La taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) - article 73113

Le produit fiscal attendu est estimé à **1,75 millions d'euros (+ 22 000 euros soit + 1,3 % par rapport au BP 2018)** compte tenu de l'évolution anticipée des bases.

1.114 L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) - article 73114

Cette imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux concerne sur notre territoire les transformateurs électriques, les stations radioélectriques ainsi que les canalisations de gaz.

A noter qu'à compter de 2018, cette imposition a été augmentée de la fiscalité liée aux éoliennes terrestres implantées sur le territoire des communes de LITZ et RÉMÉRANGLES ayant adhéré à la CAB au 01/01/2018.

Elle est estimée en 2019 à **720 000 euros soit une évolution de + 12 % (+ 75 000 euros)** basée sur le produit notifié pour 2018.

1.115 Autres impôts locaux et assimilés - article 7318

Cet article intègre une **prévision en 2019 de 100 000 euros** pour tenir compte d'un réalisé récurrent aux comptes administratifs. Il est néanmoins impossible d'anticiper son degré de réalisation très variable d'une année sur l'autre car cet article enregistre les rôles supplémentaires versés par les services fiscaux au titre des taxes des articles 7311 suite à des mises à jour de leur part.

1.12 Les attributions de compensation négatives - article 73211

Ces attributions de compensation négatives ont augmenté de +23 271 euros (+4,78 %) par rapport à celles du BP 2018. Elles atteindraient 509 638 euros en 2019 et correspondent aux montants 2018 ajustés suite à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 10/09/2018 et la délibération du 28/09/2018 fixant le montant définitif des attributions de compensations 2018 attribué à chaque communes membres (cf. détail par communes page 26 du ROB 2019).

Cette nouvelle évaluation fait suite notamment à l'intégration de 9 nouvelles communes au 01/01/2018 ainsi qu'à la reprise de compétences obligatoires par la CAB à cette même date, imposées par le législateur.

Nb : Les montants des attributions de compensation prévisionnelles de l'exercice de référence sont actés pour chaque commune membre par délibération annuelle du conseil communautaire.

1.13 Les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) - article 73221

Ce fonds entre dans le dispositif de la compensation de la suppression de la taxe professionnelle. Deux mécanismes de compensation ont été retenus : le FNGIR et la DCRTP (cf. chapitre 74 ci-dessous). Rappelons que les collectivités « gagnantes » avec la suppression de la TP abondent ce FNGIR qui est reversé en intégralité aux collectivités « perdantes ».

En tant que collectivités « perdantes », la CAB₃₁ et la CCRB percevaient du FNGIR pour un montant global de 9,53 millions d'euros depuis 2013. Les mécanismes de calcul du FNGIR et de la DCRTP sont liés. Par définition ces deux montants sont figés s'il n'y a pas de changement de périmètre.

Pour la CAB, l'intégration des 9 nouvelles communes rattachées auparavant à un EPCI « gagnant » et donc prélevé, a réduit notre FNGIR de - 75 910 euros (partie du prélèvement à la charge de la communauté de communes Oise Picarde). L'ajustement complémentaire s'explique par la révision du FNGIR d'autres collectivités ayant fait valoir des erreurs de calculs.

Ainsi notre FNGIR a perdu 90 042 euros entre 2017 et 2018 (- 1%). Pour 2019, le montant du FNGIR ne devrait pas évoluer.

Aussi, **la prévision 2019 estimée à 9,450 millions d'euros** est basée sur le montant de FNGIR notifié en 2018 pour notre collectivité.

1.14 Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) - article 73223

Cet article estimé à **970 000 euros pour 2019** contre **120 919 euros au BP 2018** correspond au reversement de FPIC dont a bénéficié la CAB en 2018.

La loi de finances pour 2012 avait prévu que l'enveloppe du FPIC atteigne 2 % des recettes fiscales (soit un montant d'1,2 milliard d'euros) des communes et de leurs groupements en 2016. Cet objectif ambitieux permettait d'entrevoir une péréquation horizontale dynamique et à la hauteur des besoins des territoires les plus pauvres. En 2012, les ressources de ce fonds étaient fixées à 150 millions d'euros, 360 millions d'euros en 2013, 570 millions d'euros en 2014 et 780 millions d'euros en 2015.

La loi de finances pour 2016 a limité la progression du fonds à 1 milliard d'euros, reportant l'objectif initial à 2017. La loi de finances pour 2017 a reconduit ce montant, reportant encore d'une année l'objectif initial à 2 % des recettes fiscales à 2018, arguant notamment de la nécessité d'une stabilité de l'enveloppe dans un contexte de finalisation de la nouvelle carte intercommunale.

La LFI 2018 a gelé pour un troisième exercice consécutif les ressources du FPIC à 1 milliard d'euros mais supprime en plus l'objectif final de 2 % des recettes fiscales, actant un gel définitif de ce dispositif qui a progressé de plus de 210 millions d'euros par an entre 2012 et 2016. Le PLF 2019 s'inscrit dans ce mouvement.

Depuis 2017, notre collectivité est à la fois contributrice (cf. article 739223 en dépenses de fonctionnement) et bénéficiaire de ce fonds.

Ce reversement reste incertain car il dépend du classement de l'ensemble intercommunal.

Il pourra être réajusté suite aux notifications qui nous parviendront de la préfecture à la fin du premier semestre 2019.

1.15 La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - article 7331

Le produit de cette imposition est estimé pour 2019 à 2,72 millions d'euros, soit un produit en baisse de près de - 0,26 % (- 7 023 euros) par rapport au BP 2018 basé sur le montant notifié en 2018.

Le produit de la TEOM évoluera à la baisse en 2019 sous l'impact des lissages en cours issus de notre changement de périmètre.

D'une part, la fusion de la CAB₃₁ avec la CCRB au 01/01/2017 qui a donné lieu par délibération du 13 janvier 2017, à l'institution de deux zones de perception pour cette taxe avec la mise en place de taux différenciés et d'une période de lissage de 4 ans jusqu'en 2020.

D'autre part, l'adhésion de 9 nouvelles communes au 01/01/2018 qui a abouti par délibération du 13 janvier 2018, à l'instauration d'un zonage complémentaire sur ce périmètre et d'un mécanisme de lissage pour rattraper le taux intercommunal de 2,50 % fixé à 6 années.

Ces décisions se matérialisent de la façon suivante pour les contribuables de la CAB :

Taux intercommunal TEOM	Situation pour les contribuables de l'ex. CAB ₃₁	Situation pour les contribuables de l'ex. CCRB	Situation pour les contribuables des 9 nouvelles communes
2017	Maintien à 2,50 %	Nouvelle imposition uniforme au taux de 0,60 %	Imposition uniforme au taux de 13,78 %
2018	Pas de changement	Imposition uniforme au taux de 1,25 %	Nouvelle imposition uniforme au taux de 11,90 %
2019	Pas de changement	Imposition uniforme au taux de 1,90 %	Imposition uniforme au taux de 10,02 %
Perspectives 2020	Pas de changement	Imposition uniforme au taux de 2,50 %	Imposition uniforme au taux de 8,14 %
Perspectives 2021-2023	Pas de changement	Pas de changement	Baisse uniforme de taux de 1,88 % l'an jusqu'en 2023

1.16 La taxe de séjour – article 7362

La taxe de séjour a été instituée sur le nouveau territoire de la CAB par délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2018 pour une application effective au 1er janvier 2019. Auparavant, c'était le dernier barème adopté par délibération du 03/10/2016 qui s'appliquait aux 31 communes de la CAB avant la fusion. La CCRB ainsi que les 9 communes n'ont quant à elles, pas institué cette taxe.

Elle concernait en 2018, 41 établissements (hôtels, chambres d'hôtes, gîtes et camping) dont 25 à Beauvais et 16 dans les 31 communes de la CAB. Ce chiffre pourrait augmenter à une centaine d'hébergeurs avec l'arrivée des nouvelles communes et le développement d'outils de contrôle des déclarations.

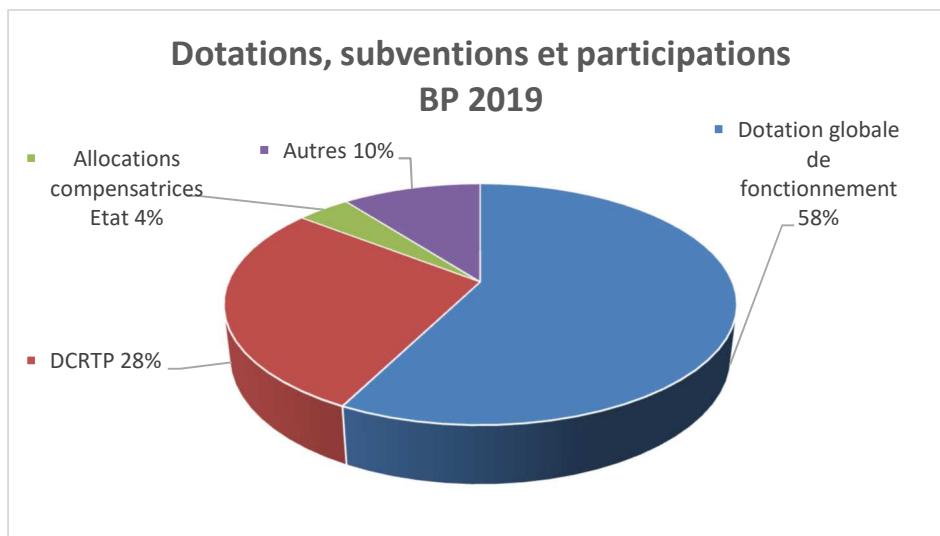
Le montant de cette taxe, est estimé à 180 000 euros (article 7362) en 2019 comme au BP 2018 afin de tenir compte d'un réalisé 2018 inférieur et de la taille plus modeste des établissements qui ne permet pas d'envisager de grosse évolution en matière de montant collecté.

Cette taxe a vocation à être obligatoirement reversée à l'office de tourisme afin de concourir au financement des projets touristiques du territoire et fait donc l'objet d'une contrepartie en dépenses de fonctionnement (cf. chapitre 014 article 7398).

1.2 Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre budgétaire représente 24 % des recettes réelles de fonctionnement. Il enregistre une augmentation de + 7,18 % par rapport au BP 2018 selon l'évolution détaillée ci-après par composantes.

Il se structure ainsi :



1.21 - La dotation globale de fonctionnement communautaire (D.G.F.) – articles 74124 et 74126

Cette dotation comporte deux parties, la dotation d'intercommunalité, elle-même composée d'une dotation de base et d'une dotation de péréquation, et la dotation de compensation composée d'une part « compensations part salaires » (CPS) et d'une part relative aux baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle intervenues entre 1998 et 2001 (DCTP).

L'article 79 du projet de loi de finances pour 2019 lance le chantier de la réforme de la dotation d'intercommunalité, applicable au 1^{er} janvier 2019 (cf. explications page 21 et 22 du ROB 2019) avec

plusieurs changements d'importance et un impact différent plus ou moins positif selon les catégories de collectivités, leur régime fiscal et leur nombre d'habitants.

Toutefois, la version actuelle du projet de la loi de finances 2019 devrait probablement faire l'objet d'amendements et ne sera définitive qu'après sa promulgation.

1.211 - La dotation d'intercommunalité - article 74124

Cette part de la DGF n'était plus perçue depuis 2016 par la CAB et seul subsistait un montant versé à l'ex-CCRB (près de 19 000 euros alloués). La disparition de cette dotation était liée aux contributions successives des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics instituées depuis 2014 qui ont rendu notre dotation d'intercommunalité négative en 2017 à hauteur de 81 032 euros versés par la CAB₄₄ (point 2.31 - dépenses de fonctionnement).

A compter de 2018, cette part est redevenue positive du fait de l'évolution des trois variables majeures entrant dans le calcul de la DGF suite à l'extension de notre périmètre, à savoir :

- une hausse de notre population qui est passée de 82 713 habitants en 2016 à 104 138 habitants en 2018 ;
- à la baisse de notre potentiel fiscal relatif de 656,038192 en 2016 à 581,872871 en 2018 ;
- à la hausse de notre coefficient d'intégration fiscale (CIF) de 0,347599 en 2016 à 0,380684 en 2018.

D'après une étude spécifique réalisée par le cabinet EXFILO pour notre collectivité, notre dotation serait en progression de 222 439 euros mais nous subirions un écrêtement de 1,6 millions d'euros. Or, l'écrêtement est un « réservoir » de croissance pour notre dotation qui continuerait donc d'augmenter de + 10 % par an pendant plusieurs années.

Toutefois, cette simulation a été réalisée sur la base du CIF 2018 (seul connu à ce jour) mais celui-ci devrait être différent en 2019 compte tenu de l'adhésion des 9 nouvelles communes au 01/01/2018.

Aussi, compte tenu des éléments ci-dessus, l'hypothèse retenue est de reconduire pour 2019 un montant prévisionnel de **351 000 euros** correspondant au montant perçu à ce titre en 2018.

1.212 - La dotation de compensation en faveur des EPCI - article 74126

Dans le même temps, la diminution continue de la dotation de compensation viendrait quasiment neutraliser la hausse simulée ci-dessus par Exfilo de la dotation d'intercommunalité à hauteur de - 180 173 euros (écrêtement de - 1,81 %).

Pour mémoire, l'évolution annuelle de cette dotation est liée au taux d'écrêtement appliqué chaque année. Ce taux a été de - 2,78 % en 2017, de - 1,94 % en 2016 et - 2,18 % en 2015.

Pour 2018, afin de financer l'actualisation annuelle des données de population et les mouvements des périmètres intercommunaux, la loi de finances 2018 a prévu un écrêtement uniforme de la part CPS de la dotation de compensation à un taux de 2,09 %. En revanche, la part DCTP est restée inchangée par rapport à 2017.

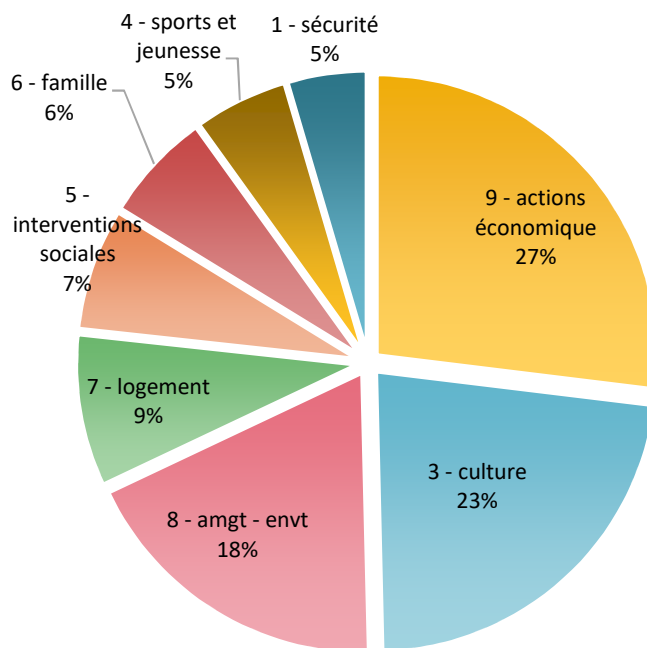
Au final notre DGF totale ne progresserait que de 42 266 euros (+ 222 439 euros liés à la réforme de la dotation d'intercommunalité mais - 180 173 euros lié à la baisse de la dotation de compensation).

Aussi, l'hypothèse retenue pour la dotation de compensation est également de reconduire pour 2019 un montant prévisionnel de **9,95 millions d'euros** correspondant au montant perçu à ce titre en 2018.

1.22 Les autres subventions et participations - articles 747 (1 853 594 euros)

Les autres dotations, subventions et participations sont constatées en augmentation de 48 % soit + 602 796 euros.

Répartition 2019 des participations par domaine d'activités



On peut relever les principaux éléments suivants :

- L'économie (fonction 9) : 499 132 euros (en augmentation de 170 147 euros) pour financer :
 - les actions « permanentes » :
 - les chantiers d'insertion pour 235 132 euros ;
 - 100 000 euros pour le financement, par la région, du dispositif « proch'emploi ».
 - une action ponctuelle :
 - 126 000 euros pour le financement, par l'Europe, de l'étude préalable de la ZAC Vallée du Thérain.
- Fonction 3 : La culture : 420 820 euros contre 467 750 euros en 2018, soit une évolution de - 46 930 euros. La diminution s'explique par des financements ponctuels tel que le mécénat pour DEMOS ou pour des opérations, elles aussi, ponctuelles (nettoyage des fonds de la médiathèque).
 - le conservatoire : 316 850 euros avec :
 - projet DEMOS, 203 850 euros grâce aux financements de l'Etat, du département, de la région et des partenaires privés.
 - le financement, pour 113 000 euros du fonctionnement du conservatoire.
 - les médiathèques : 8 300 euros : financement du festival « Amorissimo » .
 - l'école d'arts du Beauvaisis : 55 220 euros pour les financements des expositions d'artistes, des interventions pédagogiques et des cours, ateliers et stages.
 - la maladrerie : 40 450 euros pour la participation aux animations de cet établissement.
- Fonction 8 : Aménagement – environnement 340 000 euros :
 - La collecte et le traitement des ordures ménagères : 330 000 euros pour le soutien d'éco-organismes ;
 - L'environnement : 10 000 euros pour le financement, par l'ADEME, sur diverses études liées au développement durable (plan climat énergie territorial, étude de planification énergétique).
- Le logement (fonction 7) pour 162 482 euros provenant de l'Etat pour le financement de nos actions en faveur de l'amélioration de l'habitat.

- Interventions sociales (fonction 5) 130 000 euros pour le financement de l'accueil des gens du voyage (aide au logement temporaire versée par la CAF).
- Les relais d'assistantes maternelle (fonction 6 – famille) : inscription à hauteur de 117 000 euros (dont 96 % de participation de la CAF) pour la gestion des relais d'assistantes maternelles.
- Le sport et la jeunesse (fonction 4) : inscription de 100 000 euros pour le financement, par la ville de Beauvais, le département et la région de l'organisation des championnats de France de cyclisme
- La sécurité (fonction 1) pour 64 160 euros. Des participations provenant essentiellement du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) sur des actions ciblées (accompagnement renforcé, prévention de la radicalisation).

1.23 Les compensations d'exonérations en matière de fiscalité directe.

Ces compensations versées par l'Etat sont déclinées selon la nouvelle fiscalité mixte mise en place dans le cadre de la réforme de 2010 qui se substitue à l'ancienne taxe professionnelle.

1.231 La dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) - article 748313

En ce qui concerne la DCRTP, il est possible que la loi instaure une minoration, comme cela a été fait en 2018 pour les communes bénéficiaires, et comme cela avait été envisagé pour les EPCI. Ceci étant, il est impossible à ce jour d'avancer des éléments certains sur la DCRTP 2019 car la loi de finances pour 2019 est en cours de discussion.

En effet, cette dotation fait désormais partie des variables d'ajustements des dotations de l'Etat et cette baisse a été étendue au bloc communal et intercommunal en 2018.

Ainsi la loi de finances 2018 prévoyait une baisse de la DCRTP de 107 **millions d'euros** mais qui n'a pas été appliquée aux EPCI à FPU.

Pour 2019, l'enveloppe globale est estimée à 144 **millions d'euros** dont - 15 **millions d'euros** pour le bloc communal et intercommunal.

La CAB perçoit cette DCRTP pour un montant global de 5 **millions d'euros** depuis 2014. C'est ce même montant qui est repris pour la prévision 2019.

1.232 Les autres dotations compensatrices de l'Etat - articles 748314 à 74835

Il s'agit de compensations sur les exonérations de CFE, CVAE, TF et TH.

Pour le BP 2019, il est anticipé une augmentation de + 18 % (+100 000 euros sur les exonérations de TH) pour tenir compte du réalisé 2018 à hauteur de 717 491 euros.

Aussi le montant global attendu pour 2019 à ce titre s'élève à 721 000 euros contre 613 004 euros en 2018 et 747 204 euros en 2017, ce qui représente une perte de ressource 107 996 euros imputable à l'ensemble des compensations.

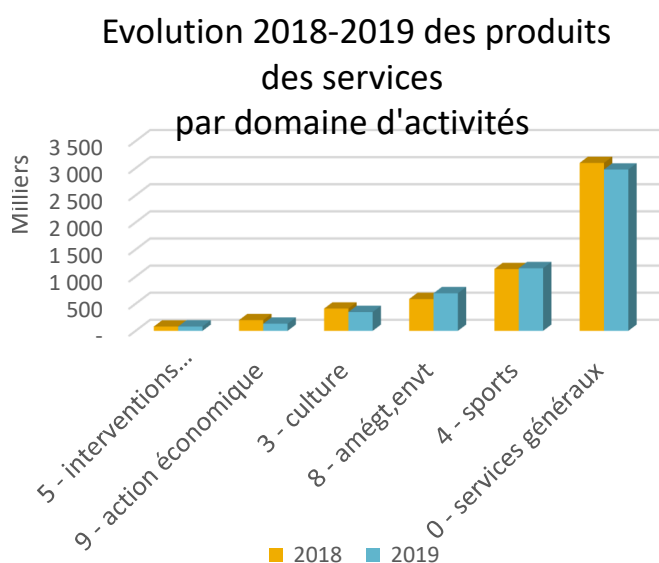
Il s'agit des compensations suivantes :

- article 748314 – estimation à 0 euros pour la dotation unique de compensation spécifique en matière de taxe professionnelle. Cette variable d’ajustement historique a totalement disparue en 2018;
- article 74833 – estimation 2019 de 10 000 euros dont 9 000 euros pour la compensation au titre de la contribution économique territoriale (CET) – (1 000 euros en 2018) et 1 000 euros pour la compensation liée aux exonérations en matière de CVAE (2 000 euros en 2018). Ces exonérations sont aléatoires d’un exercice budgétaire à l’autre, sans pouvoir décisionnaire de l’établissement ;
- article 74834 – estimation 2019 de 11 000 euros (4 000 euros en 2018) pour la compensation au titre des exonérations en matière de taxes foncières bâtie et non bâtie ;
- article 74835 – estimation 2019 de 700 000 euros (600 000 euros en 2018) pour la compensation au titre des exonérations en matière de taxe d’habitation.

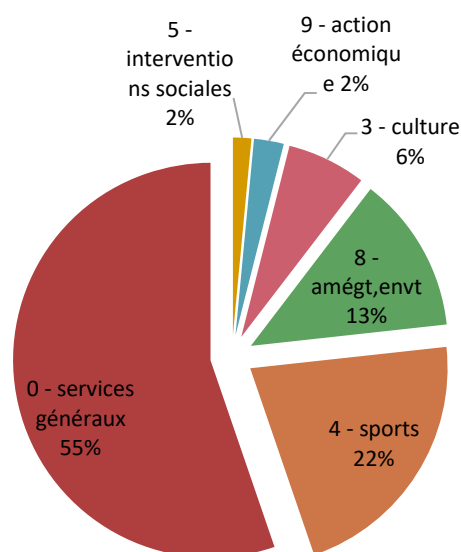
Les montants définitifs 2019 ne seront notifiés que dans le courant du mois de mars 2019 par le biais de l’état fiscal 1259 transmis par les services de la préfecture. Une analyse complémentaire pourra alors être menée sur la base de ces éléments pour expliquer les variations constatées ci-dessus.

1.3 Chapitre 70 – Produits des services (5 382 390 euros)

Il est prévu une diminution de 128 360 euros de ces recettes soit – 2,33 %.



Répartition 2019 des produits des services par domaine d'activités



- 65 % (3 499 800 euros) de ces recettes proviennent des remboursements de mise à disposition de personnels liés à la mutualisation des services entre la CAB, la ville de Beauvais, et l’office de tourisme de l’agglomération de Beauvais et de conventions de mise à disposition de personnels (essentiellement celles passées avec le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis).
- 27 % des recettes proviennent des recettes « usagers » liées à la fréquentation des équipements de l’agglomération. Le montant prévu est de 1 441 400 euros, montant stable par rapport à 2018 :
 - les piscines (Aquaspace + piscine J. Trubert) pour 73 % et un montant de 1 050 000 euros, identique à celui de 2018 ;
 - la culture couvre 20 % de ces recettes, en augmentation de 1 % par rapport à 2018 ;

- 3 % de ces recettes proviennent des déchetteries, avec les reventes de cartons, ferrailles et batteries et des ventes de composteurs. Au total ces produits liés à la collecte des déchets sont prévus pour un montant de 83 000 euros.
- 8 % des recettes sont dites « inter-budgets ». Il s'agit en 1^{er} lieu des remboursements par les budgets annexes de la quote-part des frais généraux supportés par le budget principal. Ces frais généraux couvrent les domaines dits « transversaux » tels l'administration générale, les services juridiques, les assurances, les finances, les ressources humaines ... L'activité de ces services bénéficie à tous les budgets de l'agglomération (hors budgets de zone) et est refacturée à hauteur de :
 - assainissement : 326 591 euros ;
 - transports : 63 746 euros ;
 - GNV : 30 836 euros ;
 - pépinière : 17 687 euros ;
 - SPANC : 2 330 euros ;

Ces montants de refacturation des frais d'administration générale ont été établis au prorata de chaque budget et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité (données issues du dernier exercice clos du compte administratif 2017).

1.4 Chapitre 013 – Atténuation de charges (256 420 euros)

Il s'agit principalement des remboursements sur rémunération du personnel qui présentent une réalisation aléatoire d'une année à l'autre.

1.5 Chapitre 75 – Autres Produits de gestion courante (173 280 euros)

L'article 752 enregistre les locations d'immeubles pour un total de 173 280 euros en 2019 (139 600 euros en 2018) avec essentiellement :

- les loyers perçus pour la location de bureaux au sein de la maison des services et des initiatives Harmonie pour un montant prévisionnel de 108 680 euros, en augmentation de 45 % par rapport aux prévisions de 2018.
- les locations de la maladrerie sont proposées pour le montant que celui de 2018 : 63 300 euros.

1.6 Chapitre 77 – Produits exceptionnels.

673 534 euros sont prévus conformément au protocole financier passé avec la communauté de communes de l'Oise picarde suite au retrait des 9 communes arrivées, en 2018, à l'agglomération.

1.7 Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

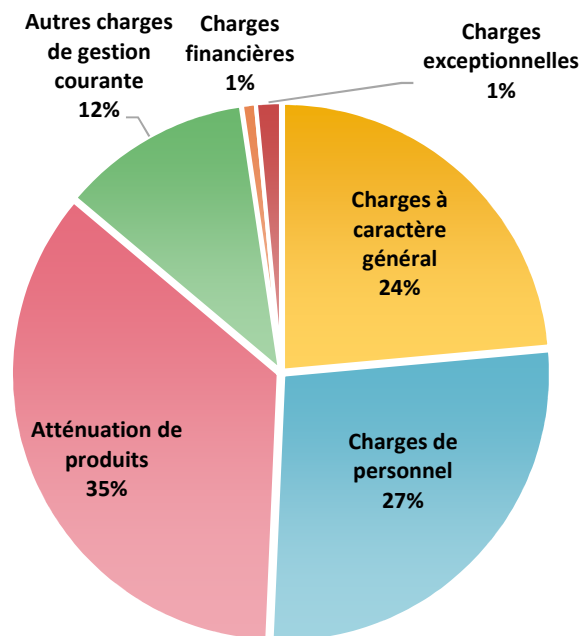
Ce chapitre retrace les opérations de reprises de subventions d'investissement liées au financement des équipements dits « transférables ». Il retrouve son équivalent en dépenses d'investissement. Compte tenu des subventions d'équipements reçues en 2018 sur des biens amortissables, la prévision 2019 est portée à 193 000 euros.

2 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2.1 Présentation par nature

chap	Libellé	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Variation
011	Charges à caractère général	15 143 558	14 652 366	15 723 090	7,31 %
012	Charges de personnel	17 880 980	17 814 264	18 092 529	1,56 %
014	Atténuation de produits	23 305 153	23 612 500	23 638 501	0,11 %
65	Autres charges de gestion courante	7 014 918	7 226 918	7 692 255	6,44 %
66	Charges financières	355 000	346 000	560 000	61,85 %
67	Charges exceptionnelles	891 115	1 304 518	1 002 287	-23,17 %
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 322 895	2 128 803	3 694 175	73,53 %
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	4 369 439	4 200 000	4 829 500	14,99 %
	total dépenses de fonctionnement	70 283 058	71 285 369	75 232 337	5,54 %

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre



2.11 Chapitre 011 - Charges à caractère général 15 723 090 euros

Ce chapitre totalise 24 % des dépenses réelles de fonctionnement et une augmentation de 7,31 % (+ 1 070 724 euros par rapport à 2018).

- 64 % de ce chapitre sont des dépenses de **prestations de services** (ligne 611). Les crédits passent de 9 613 744 euros en 2018 à 10 013 499 euros en 2019, soit une augmentation de 4 % (+ 399 755 euros).
 - 86 % de ces dépenses sont liées à notre compétence déchets dont les crédits proposés sont quasi stables avec 8 572 334 euros ;
 - Les autres contrats concernent pour l'essentiel :
 - la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (324 000 euros, +3 %) ;
 - les prestations culturelles pour 304 655 euros (opération DEMOS, organisation de manifestations, intervention des artistes) ;
 - les prestations liées à l'administration générale de l'agglomération pour 250 650 euros (+ 1%) (prestations de conseil en matière fiscales et réglementaire, assistance à maîtrise d'ouvrage pour les CLETC, prestations logiciels métiers ...)
 - celles concernant le domaine économique pour 188 600 euros (prestations contrat de performance énergétique sur les zones d'activités économiques, label french tech, start up club, observatoire éco ...)
 - celles couvrant notre compétence habitat pour 120 000 euros.
- **L'entretien et les réparations** (lignes 615.) sont prévus pour 1 430 201 euros (9 % du chapitre), et + 231 281 euros (+ 16%) par rapport à 2018. Ces crédits couvrent les différents contrats de maintenance des équipements, l'entretien des voiries et des terrains de l'agglomération et le « relamping » des zones d'activités, la maintenance des bâtiments, des véhicules et du matériel. L'augmentation, conséquente, est due à l'extension de notre périmètre depuis 2017 et la nécessité de prévoir des crédits supplémentaires pour l'entretien des réseaux d'eaux pluviales par exemple (+ 110 000 euros).
- Les lignes 60611 à 60613 regroupent les dépenses de **fluides** (eau, gaz, électricité) soit 7 % des dépenses de ce chapitre, pour un montant de 1 155 000 euros et en diminution de 2 %, 53 % de ces crédits concernent les **équipements sportifs** (piscines et gymnases (615 900 euros), 22 % les **établissements culturels** (256 300 euros), 13 % **l'éclairage public des zones d'activités** (152 000 euros), le reste les autres équipements de l'agglo (bâtiments administratifs, aire des gens du voyage, déchetteries, ...).
- Les lignes 60621 à 6068 couvrent les achats de **fournitures diverses** pour un montant total de 1 030 715 euros (en augmentation de 191 290 euros soit + 19 %) avec essentiellement :
 - 376 865 euros pour les achats de fournitures des **établissements culturels**, en augmentation de 2 % (+8 995 euros)
 - 314 850 euros pour ceux liés à l'environnement et principalement à l'achat de **sacs** pour la collecte des **déchets verts**. Dépense en augmentation par rapport à 2018 de 85 020 euros (+27 %) en prévision de l'extension du territoire et des consignes de tri.
 - 203 370 euros pour les achats de fournitures des **activités sportives et de jeunesse** (manifestations sportives, gymnases, piscines, centre de loisirs, city stade).
 - 97 330 euros pour les fournitures nécessaires au **fonctionnement général** de la structure (matériels informatique, consommables,).
- La ligne 617 est proposée pour des études à hauteur de 505 000 euros avec notamment :
 - 270 390 euros pour les études consacrées à l'habitat (programme opérationnel de prévention et accompagnement des copropriétés, étude pré opérationnelle de lancement des opérations programmées de l'habitat des copropriétés fragiles ou dégradés, veille et observation des copropriétés ;
 - une enveloppe, prévisionnelle de 50 000 euros est proposée pour d'éventuelles études en matière de fiscalité et de réglementation de l'agglomération ;

- 70 000 euros pour les études à caractère économique (enquête besoins des entreprises, prospection) ;
 - 65 000 euros pour le tourisme et une étude sur les activités de pleine nature ;
 - 46 000 euros pour le plan climat-air-énergie territorial et une étude de planification énergétique.
- Les lignes 623 (444 780 euros) regroupent les dépenses de **publicité et publication**, elles sont en augmentation de 19 % soit + 82 930 euros. Augmentation due à l'extension du périmètre et à l'information des habitants sur les consignes de tri des ordures ménagères.
 - **L'entretien des locaux** (6283), augmente de 1 % et atteignent 157 400 euros.
 - **Les frais de location** (613) progressent fortement (+32 %) pour atteindre 157 165 euros. Cette évolution est également due à l'extension du périmètre et à la modification des consignes de tri. L'agglomération va devoir louer des camionnettes pour distribuer sacs et bacs aux habitants.
 - Les **cotisations** (6281) sont proposées pour 153 515 euros.
 - Ligne 626, avec 131 020 euros et qui correspond aux **frais de télécommunication et d'affranchissement** est en augmentation de 33 %. Les crédits inscrits au budget primitif 2018 étant insuffisants.
 - Les frais de **déplacement, mission et réception** (625) sont en augmentation de 5 % et atteignent **103 770 euros. Cette évolution est due au secteur culturel. Les artistes en résidence d'auteur étaient hébergés dans des locaux que la ville de Beauvais a cédés. Nous devons maintenant payer l'hébergement de ces artistes.**

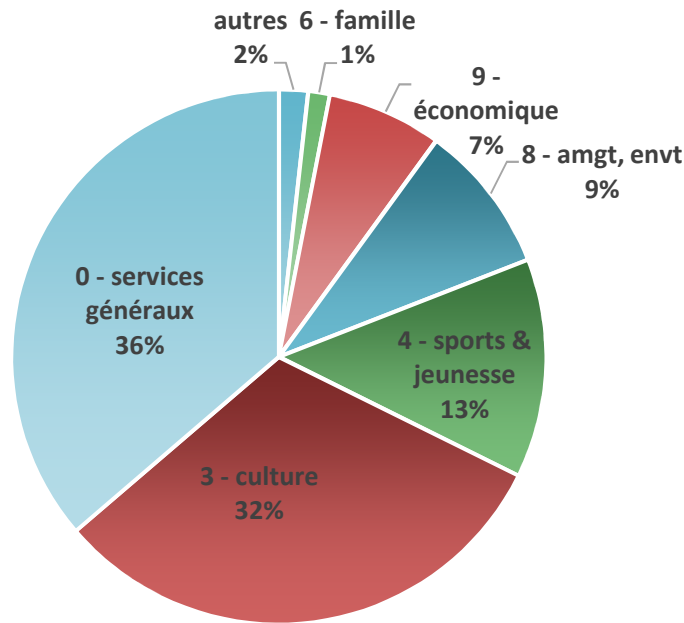
2.12 Chapitre 012 - Charges de personnel : 18 092 529 euros

Ce chapitre représente 27 % des dépenses réelles de fonctionnement, avec une augmentation contenue de + 1,56 % (+ 278 265 euros). Comme indiqué dans le cadre des orientations budgétaires, ces charges sont difficilement compressibles, elles subissent le phénomène du glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois).

A noter que cette prévision tient aussi compte de la mutualisation des services avec la ville de Beauvais dont la charge qui incombe à l'agglomération serait augmentée de 90 euros pour tenir compte du dernier bilan et de l'intégration du centre de supervision urbaine dans le périmètre de services mutualisés).

La présentation par domaine d'activités des charges de personnel qui suit permet de mesurer l'importance des effectifs affectés à chaque secteur d'intervention de la CAB :

répartition des charges de personnel par domaine d'activités



- services généraux : 6 564 160 euros, 37 % des dépenses : direction générale, DRH, informatique, finances, administration générale et autres services ressources. Tous ces services sont mutualisés avec la ville de Beauvais, d'où l'importance de la charge constatée. Ainsi, les remboursements obtenus (cf. chapitre 70) viennent minorer d'autant cette dépense qui incombe à l'agglomération. A noter qu'un bilan annuel de la mutualisation des services est présenté chaque année ;
- culture : 5 680 541 euros, 32 % des dépenses : conservatoire de musique, médiathèques, école d'arts, maladrerie et théâtre à Beauvais, direction et personnel d'entretien mutualisés ;
- sports et loisirs : 2 396 292 euros, 13 % : direction mutualisée, Aquaspace, piscine J - Trubert et gymnases ;
- aménagement et l'environnement : 1 638 295 euros, 9 %. Aménagement, environnement déchets ;
- économie : 1 259 308 euros, 7 % : Economie, chantiers école, commerce, tourisme ;
- famille : 235 360 euros, 1 % : Relais d'assistantes maternelles de l'agglomération ;
- autres (2 %) : prévention sécurité (169 755 euros), habitat (105 640 euros) et politique de la ville (44 178 euros).

2.13 Chapitre 014 - Atténuation de produits

Les atténuations de produits représentent 35 % des dépenses réelles de fonctionnement et totalisent 23,64 millions d'euros en 2019, soit une augmentation en valeur de + 26 001 euros par rapport à 2018 (cf. explications ci-dessous)

2.131 Les attributions de compensation positives - article 739211

Les montants prévisionnels sont ceux de 2018 qui ont été ajustés suite à l'intégration de 9 nouvelles communes au 01/01/2018 et à la reprise de compétences obligatoires par la CAB à cette même date imposées par le législateur.

Ainsi, les attributions de compensation versées aux communes (positives) et reversées par d'autres (négatives – chapitre 73 en recettes de fonctionnement) ont évolué, suite à la commission locale d'évaluation des charges transférées du 10/09/2018 dont le rapport à la base de la révision des attributions de compensations 2018 a été validé ainsi que la répartition par communes (cf. DOB 2019 – page 26) par le conseil communautaire du 28/09/2018.

L'estimation 2019 pour les attributions de compensation à verser aux communes membres est de **21,728 millions d'euros** soit + 246 001 euros (+ 1,15 %) par rapport à 2018.

2.132 La dotation de solidarité communautaire (DSC) - article 739212

La DSC est proposée pour 2019 à hauteur de 500 mille euros, soit un montant identique à l'enveloppe attribuée en 2018.

Cette enveloppe sera répartie entre les 53 communes membres selon les critères définis dans le pacte fiscal et financier approuvé lors du conseil communautaire du 14/11/2017.

2.133 Le fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) - article 739223

Ce fonds de péréquation horizontale créé dans le cadre de la loi de finances 2012 se traduit par un prélèvement en dépenses sur les ressources de l'agglomération ainsi que sur celles des communes membres de notre collectivité, selon la répartition par communes qui nous est notifiée par la préfecture et conformément aux dispositions de droit retenues pour notre établissement.

Depuis 2013, l'application du dispositif « de droit commun » est intégrée au projet de budget, sachant que l'agglomération peut, par délibération votée avant le 30 juin 2017, décider d'adopter l'un des régimes dérogatoires fixé par la loi de finances.

La loi de finances pour 2012 avait prévu que l'enveloppe du FPIC atteigne 2 % des recettes fiscales (soit un montant d'1,2 milliard d'euros) des communes et de leurs groupements en 2016. En 2012, les ressources de ce fonds étaient fixées à 150 millions d'euros, 360 millions d'euros en 2013, 570 millions d'euros en 2014 et 780 millions d'euros en 2015.

La loi de finances pour 2016 a limité la progression du fonds à 1 milliard d'euros, reportant l'objectif initial à 2017. La loi de finances pour 2017 a reconduit ce montant, reportant encore d'une année l'objectif initial à 2 % des recettes fiscales à 2018.

La LFI 2018 a gelé pour un troisième exercice consécutif les ressources du FPIC à 1 milliard d'euros mais supprime en plus l'objectif final de 2 % des recettes fiscales, actant un gel définitif de ce dispositif qui a progressé de plus de 210 millions d'euros par an entre 2012 et 2016. Le PLF 2019 s'inscrit dans ce mouvement.

Depuis 2017, du fait des effets de la fusion avec la CCRB puis de l'adhésion de 9 nouvelles communes, la CAB est à la fois contributrice (- 1,22 millions d'euros en 2018) et bénéficiaire de ce fonds (+ 962 381 euros en 2018) soit un solde net à la charge de notre EPCI de - 253 488 euros.

C'est ce même montant qui est repris sur cet article pour 2019.

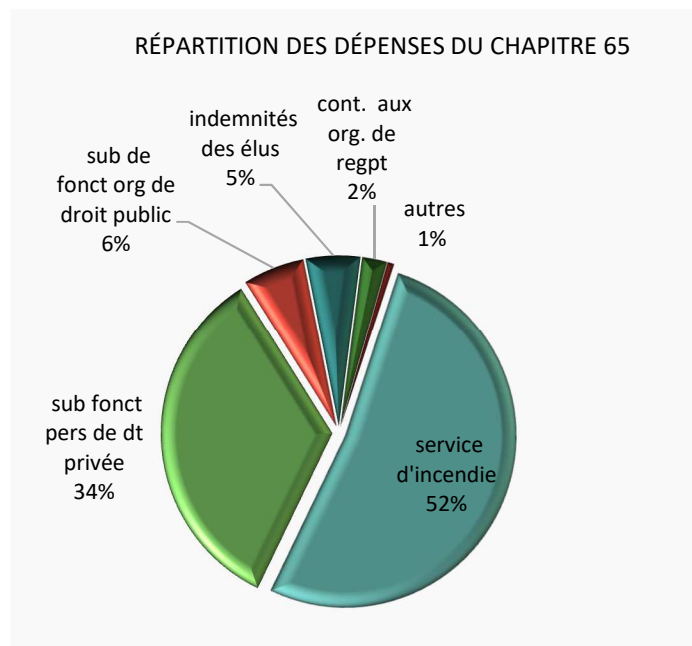
Il faut rappeler qu'un ajustement de ces prévisions budgétaires qui ne bouleversera pas les équilibres obtenus au niveau du budget primitif pourra être opéré en cours d'exercice pour tenir compte des montants notifiés par la préfecture pour ce qui concerne l'année 2019.

2.134 Reversements, restitutions et prélèvements divers – articles 7391178 et 7398

Ces articles comptabilisent d'une part (article 7398) le reversement de la taxe de séjour perçue par l'agglomération sur l'année, à l'office du tourisme de l'agglomération de Beauvais (cf. recettes de fonctionnement- chapitre 73 1.15 article 7362) **estimé à 180 000 euros pour 2019**, et d'autre part (article 7391178) les reversements de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à opérer suite aux décisions de restitution qui nous sont transmises ponctuellement en cours d'exercice par la direction départementale des finances publiques de l'Oise (DDFIP), reversements **estimés à 10 000 euros au BP 2019**.

2.14 Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 7 692 255 euros

Ce chapitre totalise 12 % des dépenses réelles de fonctionnement, dépenses en augmentation de 6 % ou + 465 337 euros par rapport à 2018.



La contribution au service incendie des communes de la CAB pour 52 % de ce chapitre (article 6553 avec 4 013 000 euros), montant en augmentation de + 75 500 euros, variation estimée de notre contribution.

Les subventions aux personnes de droit privé couvrent 34 % du chapitre et totalisent 2 607 929 euros, elles sont constatées en augmentation de 8 % (+ 215 526 euros).

Le détail des subventions attribuées est produit en annexe de la maquette officielle. Les plus importantes vous sont présentées ci-dessous :

- théâtre du Beauvaisis : subvention de 1 026 000 euros allouée au CGTB (comité de gestion du théâtre du Beauvaisis), identique à celle de l'an dernier ;
- les subventions versées pour les actions en faveur des personnes en difficulté (contrat de ville) sont stables à 403 000 euros ;
- contrat local de sécurité. Montant identique à celui de l'an dernier : 371 588 euros ;
- le secteur économique augmente ses subventions de +21 % en passant de 324 000 euros en 2018 à 412 000 euros en 2018 :

- augmentation des subventions :
 - maison de l'emploi et de la formation : + 15 000 euros soit un total de 248 000 euros ;
 - Oise Ouest Initiatives : + 5 000 euros soit un total de 61 000 euros ;
- nouvelles subventions :
 - Stratexio (acompt international) : 8 000 euros ;
 - « incubateur » : 60 000 euros ;
- maintien de l'enveloppe « appel à projet » à 30 000 euros

Ces subventions seront individuellement soumises à l'approbation du conseil communautaire.

- Une nouvelle subvention de 93 000 euros est prévue pour notre participation financière aux championnats de France cycliste de l'avenir.
- Les subventions accordées pour les moyens généraux (98 815 euros) sont identiques à celles de l'an dernier.

Les charges liées aux indemnités des élus (art 653.) pour un montant de 394 520 euros.

Les subventions aux autres organismes publics (6 % du chapitre, 447 840 euros), dont 92 % (410 000 euros) correspondent à la subvention attribuée à l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais.

Les contributions aux organismes de regroupement (2 % du chapitre, 181 095 euros), pour nos contributions :

- au SMABT (syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé) : 81 095 euros ;
- aux syndicats intercommunaux ayant en charge la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : 88 000 euros ;
- au pôle métropolitain de l'Oise : 12 000 euros.

Les autres dépenses de ce chapitre (47 871 euros) concernent les redevances et droits d'accès aux logiciels professionnels et les créances admises en non-valeur.

2.15 Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

2.15.1 - Chapitre 66 - Charges financières

Les charges financières représentent une très faible part des dépenses réelles de fonctionnement (0,84 %), avec un total de **560 000 euros**.

Il s'agit en premier lieu des charges liées aux intérêts de la dette avec **540 000 euros pour 2019** qui se décomposent entre :

- **500 000 euros** de remboursement annuel à l'échéance des intérêts de la dette, contre 326 000 euros au BP 2018, soit une hausse de +174 000 euros. Seuls 265 000 euros sont liés aux intérêts des emprunts en cours. Les inscriptions supplémentaires sont anticipées sur la base de futurs emprunts (fin 2018 et 2019) et pour tenir compte des éventuelles hausses de taux.

- ce chapitre reprend également la prévision du remboursement des intérêts courus non échus (ICNE) qui, en intégrant l'hypothèse de nouveaux emprunts, **est estimée à 40 000 euros**.

Par ailleurs, le solde de ce chapitre est consacré à l'estimation des intérêts liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie (20 000 euros), montant identique au prévisionnel 2018.

2.15.2 - Chapitre 67 - Charges exceptionnelles (1 002 287 euros)

Les dépenses sur ce chapitre sont principalement (99 %) celles prévues pour l'équilibre de la section de fonctionnement de budgets annexes.

La subvention prévisionnelle d'équilibre versée au budget annexe transports pour 950 220 euros (866 842 euros au BP 2018). Cette subvention est généralement revue à la baisse après la reprise des résultats du budget annexe au budget supplémentaire.

Nb : il est rappelé que budget a un caractère industriel et commercial, soumis par conséquent au principe d'équilibre financier posé par l'article L.2224-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), aux termes duquel « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ». Toutefois, l'article L. 2224-2 du CGCT dispose que le conseil communautaire peut décider une prise en charge par le budget principal lorsque celle-ci est justifiée par des exigences du service public. C'est ainsi qu'une délibération spécifique doit être adoptée pour allouer cette subvention et est soumise à l'approbation du conseil communautaire.

La subvention prévisionnelle d'équilibre versée au budget annexe pépinière et hôtel d'entreprises pour 40 967 euros (28 817 euros au BP 2018).

Ces subventions sont généralement revues à la baisse après la reprise des résultats de ces budgets annexe au budget supplémentaire.

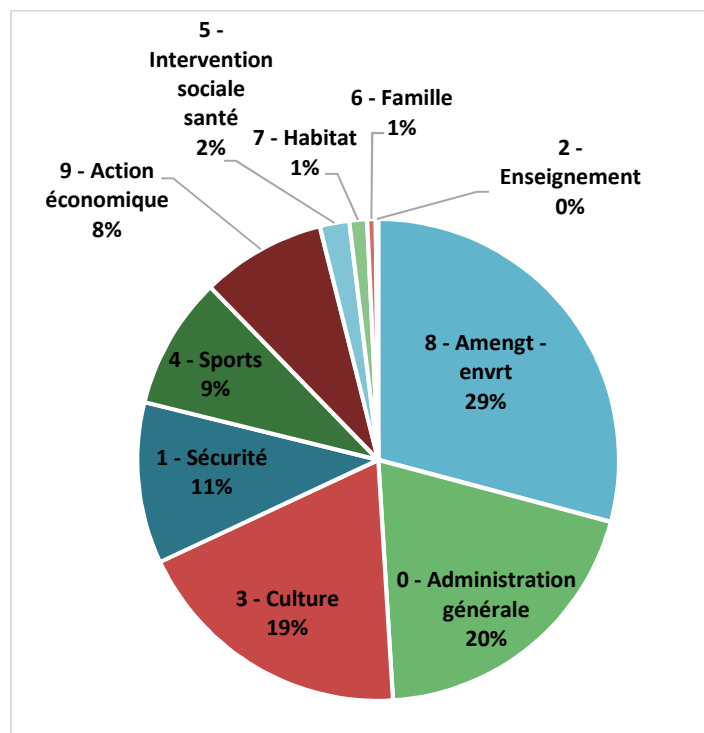
2.15.3 - Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections et chapitre 023 virement à la section d'investissement

Ces chapitres correspondent aux dotations aux amortissements à opérer sur l'année 2019 pour un montant prévisionnel de 4 829 500 euros (chapitre 042) et au virement à la section d'investissement de 3 694 175 euros (chapitre 023).

Ces deux chapitres constituent l'autofinancement de notre établissement (contrepartie en recettes d'investissement), qui passe donc de 6 328 803 euros en 2018 à 8 523 675 en 2019 (+ 35%).

2.2 Présentation par domaine d'activités

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2019 par grands secteurs se présente comme suit, déduction faite des reversements de fiscalité, opérations d'ordre et opérations non ventilables :



- **l'aménagement, services urbains (fonction 8)** est le premier secteur de dépenses (12 376 837 euros) et est en augmentation de 8 % par rapport à 2018, et concerne essentiellement :
 - o la collecte et le traitement des ordures ménagères pour 9 762 088 euros. Les contrats de prestations de service couvrent 88 % de cette dépense (soit 8 572 334 euros), 7 % pour la rémunération des agents et 3 % pour l'acquisition de sacs pour la collecte en porte à porte des déchets végétaux de la CAB et le reste pour le fonctionnement courant de ce service ;
 - o l'Aménagement : 942 199 euros dont 80 % (754 128 euros) sont prévus pour la rémunération du personnel. Le reste permet notamment de payer les cotisations à Oise les Vallées et à l'APGB (association Pays du Grand Beauvaisis) pour 120 000 euros ;
 - o les transports urbains avec 950 220 euros. Montant intégralement dévolu à la subvention permettant d'équilibrer le budget annexe transports ;
 - o l'entretien des réseaux eaux pluviales (103 000 euros).
- **les services généraux : 8 442 879 euros en 2019** sont en augmentation de 5 %. Les dépenses de ce domaine sont celles nécessaires au fonctionnement courant de l'agglomération et concernent :
 - o **les frais d'administration générale** (7 488 901 euros)
 - ✓ Charges de personnel pour 82 % (6 155 564 euros) ;
 - ✓ Les autres charges permettent le bon fonctionnement des locaux administratifs (assurances, entretien des locaux, maintenance,...) et des services (frais de télécommunication, affranchissement, ...) ;
 - o les dépenses de **communication, fêtes et cérémonies** (555 858 euros) dont 74 % couvrent les frais de personnel.
 - o les dépenses liées au fonctionnement de **l'assemblée** (indemnités des élus et charges afférentes 398 120 euros).

- **II La culture (8 077 405 euros)** est le troisième secteur de dépenses, en diminution de 4 %. Outre la subvention versée au CGTB (13 % et 1 026 000 euros), les frais de personnels représentent une très large part des dépenses (70 %, 5 680 541 euros) :
 - o 2 115 729 euros pour le conservatoire ;
 - o 2 009 725 euros pour les médiathèques ;
 - o 665 852 euros pour l'école d'art ;
 - o 544 915 euros pour le personnel mutualisé (direction culturelle et personnel de service) ;
 - o 263 050 euros pour la maladrerie ;
 - o 81 270 euros pour le théâtre (personnel mis à disposition du comité de gestion du théâtre qui nous rembourse).

Les autres crédits (dépenses courantes) sont affectés aux cinq équipements culturels.

- o Les médiathèques pour 501 715 euros. Près de la moitié de ces crédits sera consacrée au développement des collections, 32 % aux moyens généraux et les reste aux actions culturelles (festival Amorissimo par exemple)
 - o Le conservatoire Eustache-Du-Caurroy pour 210 030 euros. 48 % de ces crédits sont fléchés sur le projet DEMOS, 29 % sur les moyens généraux et récurrents du bâtiment (fluides, entretien...), le reste aux projets d'enseignement artistiques (spectacles, partitions, ...)
 - o L'école d'art du Beauvaisis avec 153 866 euros en diminution de 3 % dont plus de la moitié (51 %) des crédits est consacrée aux cours, ateliers et stages. 21 % pour les moyens généraux et le reste pour la formation professionnelle « céramique », les manifestations (photaumnales), les interventions pédagogiques, les expositions et les résidences d'artistes.
 - o Les fluides et autres frais de bâtiments pour le théâtre hors les murs (110 780 euros), auxquels il faut ajouter 60 000 euros pour la communication sur le nouveau théâtre.
 - o La maladrerie pour 316 721 euros, en augmentation de 14 % par rapport à 2018, avec 39 % pour les moyens généraux, 25 % pour la programmation culturelle, 14% pour l'organisation de salons (journée des plantes), 10 % pour l'accueil et l'animation touristique et le reste pour les coûts liés à la location de la grange (ménage, sécurité). A noter que l'augmentation des crédits est financée par le mécénat.
- **la sécurité intérieure : 4 595 336 euros**, en augmentation de 2 %, dont :
 - o 91 % pour notre contribution au **SDIS**, soit 4 013 000 euros
 - o La **prévention sécurité** 582 3361 euros dont 64 % pour le versement de subventions et 29 % pour les frais de personnel.
 - **Sports et jeunesse : 3 767 869 euros en 2019** (contre 3 678 744 euros en 2018) dont :
 - o **3 054 001 euros pour l'Aquaspace la piscine Jacques-Trubert**
 - ✓ 68 % couvre la rémunération du personnel (2.026 euros).
 - ✓ 32 % sont consacrés aux frais de fonctionnements des bâtiments (fluides, maintenance, ...)
 - ✓ Le reste pour les frais liés à l'activité d'apprentissage et de loisirs,

- ✓ Hors frais de personnel la répartition des coûts est d'environ 70 % pour l'Aquaspace et 30% pour la piscine Trubert.
 - **422 058 euros** sont affectés aux **gymnases** à Allone, Tillé, Bailleul sur Thérain et la halle des sports de Bresles :
 - ✓ 46 % ou 196 426 euros pour la rémunération du personnel
 - ✓ Le reste, pour les fluides, la maintenance et le fonctionnement des gymnases.
 - **202 600 euros** sont proposés pour la participation au championnats de France de cyclisme (200 000 euros financés à hauteur de 50%) et l'organisation des randonnées en Beauvaisis (2 600 euros).
 - Enfin **89 210 euros** son prévus pour la **rémunération** des personnels mutualisés (**direction** des sports)

- **L'action économique : 3 555 781 euros**, en augmentation 10 % (3 245 062 euros en 2018) dont :
 - 76 % ou 2 704 706 euros pour les interventions économiques dont
 - ✓ 41 % pour les frais de **personnel** (1 101 083 euros)
 - ✓ 521 500 euros (19 %) pour les **zones d'activités économiques**, en augmentation de 7 % par rapport à 2018 liée au transfert de zones effectuée en 2018 :
 - 70 000 euros pour la propreté urbaine ;
 - 104 000 euros pour l'entretien des espaces verts ;
 - 190 000 euros pour l'entretien des voiries ;
 - 37 500 euros pour la prestation « contrat de performance énergétique » qui nous permet de diminuer le cout de l'éclairage public ;
 - 120 000 euros pour l'éclairage public
 - ✓ 412 000 euros pour le **soutien aux associations** du secteur économique (Maison de l'emploi et de la formation, Oise Ouest initiatives),
 - ✓ 113 560 euros pour les frais de fonctionnement de la maison harmonie.
 - ✓ La contribution au SMABT (syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé) a été évaluer à 81 095 euros.
 - ✓ Les autres actions menées dans ce domaine qui sont structurées par la **promotion du territoire** et la **prospection**, le fonctionnement de la cellule **proch'emploi**, l'**observatoire** économique, la participation à des **salons** et la poursuite des **chantiers d'insertion**.
 - 17 % (621 822 euros) sont affectés à l'action touristique avec le soutien des partenaires tels que l'**office de tourisme** de l'agglomération de Beauvais (410 000 euros). Les autres dépenses couvrent les frais de personnel (101 272 euros) ainsi que la promotion des manifestations d'illumination de la cathédrale de Beauvais. Le reste des crédits étant pour l'essentiel des besoins d'entretien et de balisage des sentiers.
 - 5 % (162 853 euros) pour le **commerce**.
 - 66 400 euros sont affectées aux **manifestations d'animation locale** (59 000 euros pour les subventions et 7 400 euros pour l'entretien du matériel).

- **Interventions sociales : 839 448 euros** (contre 715 930 euros en 2018).
 - **403 000 euros** pour les subventions allouées dans le cadre du **contrat de ville**.

- **377 270 euros** pour le fonctionnement des aires des **gens du voyage**.
- Le reste pour le fonctionnement régulier des services, y compris les frais de personnel
- **l'habitat : 504 030 euros** (253 763 euros en 2018). De nouvelles études sont proposées en 2019 : VOC (veille et observation des copropriétés), Popac (programme opérationnel de prévention et accompagnement des copros) pour les quartiers Saint Jean et argentine, étude pré opérationnelle au lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat pour les copropriétés fragiles ou dégradées du quartier argentine.
- la famille : **243 146 euros** pour les **relais d'assistantes maternelles**
- l'enseignement avec 68 800 euros

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Variation
13	Subventions d'investissement	1 959 400	5 128 500	5 269 904	2,76 %
16	Emprunts et dettes assimilées	5 293 919	6 746 879	8 015 216	18,80 %
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 595 000	2 030 000	2 100 000	3,45 %
165	Dépôts et cautionnements reçus	13 000	13 000	8 000	-38,46 %
45	Opérations pour compte de tiers			300 000	-
021	Virement de la section de fonctionnement	1 322 895	2 128 803	3 694 175	73,53 %
040	Opération ordre transfert entre sections	4 369 439	4 200 000	4 829 500	14,99 %
041	Opérations patrimoniales	3 000	0	0	-
	total recettes d'investissement	14 556 653	20 247 182	24 216 795	19,61 %

1.1 Chapitre 13 - Subventions d'équipement (5 269 904 euros)

Ces crédits correspondent aux subventions d'équipement attendues sur les opérations d'investissement engagées et sont constitués notamment de :

- **théâtre** (201403) : 4 292 440 euros des différents partenaires (Europe, Etat, région et département) soit 54 % des dépenses HT ;
- **équipements sportifs** (201504) : 212 750 euros pour le financement des travaux de l'Aquaspace ;
- **eaux pluviales** (201510) : 218 334 euros reversés par les communes , soit 50 % des dépenses HT ;
- **zone d'activités économiques** (201521) : 174 800 euros pour la participation de l'Etat pour financer les dépenses hors taxe liées au contrat de performance énergétique (CPE) ;
- **rénovation urbaine** (201527) : 167 500 euros au titre de la participation de l'ANRU aux études PRU (projet de renouvellement urbain) ;
- **maladrerie** (200509) : 154 080 euros pour le financement des travaux de la toiture ;
- **équipement généraux** (201501) : 33 600 euros pour l'achat de véhicules électriques ;
- **programme de l'habitat** (201606) : 16 400 euros .

1.2 Chapitre 16 – Emprunts

L'emprunt d'équilibre de **8,01 millions d'euros** correspond au besoin de financement des investissements inscrits au budget primitif 2019 et est en hausse par rapport à l'inscription des BP 2018 (6,74 millions d'euros).

Ce qu'il faut retenir : Un emprunt d'équilibre en hausse et porté à 8,01 **millions d'euros** mais dont le niveau effectif sera minoré par les résultats 2018 reportés et le niveau d'exécution connu sur l'exercice 2019.

1.3 Les recettes financières - Chapitres 10, 165 et 27

Le chapitre 10 – dotations et fonds propres – totalise 2,10 **millions d'euros** en 2019 contre 2,03 **millions d'euros** en 2018 et correspond à l'estimation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les investissements réalisés au cours du dernier semestre 2018 et attendus au cours des trois premiers trimestres 2019.

Son augmentation de + 70 000 euros (+ 3,45 %) par rapport à 2018 tient compte du programme d'investissement inscrit au chapitre 23 – dépenses d'investissement.

L'article 165 enregistre, tant en recettes qu'en dépenses, les cautions perçues et remboursées pour de la location des emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage (10 000 €) ainsi que les locations des bureaux au sein de la maison des services et des initiatives harmonie (3 000 €).

1.4 Les recettes d'ordre d'investissement – Chapitres 021 et 040

Ces recettes d'ordre – pour 3 694 175 euros au chapitre 021 et pour 4 829 500 euros au chapitre 040 – correspondent aux montants inscrits en dépenses de fonctionnement, réciproquement au titre du prélèvement en provenance de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements de l'exercice.

2- LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Variation
20 à 23	Total des opérations d'équipement	11 367 335	17 417 582	21 515 795	23,53 %
16	Emprunts et dettes assimilées	1 955 000	2 189 600	2 208 000	0,84 %
45	Opérations pour compte de tiers			300 000	-
27	Autres immobilisations financières	1 050 000	450 000		-100,00 %
040	Opérat° ordre transfert entre sections	181 318	190 000	193 000	1,58 %
041	Opérations patrimoniales	3 000	0	0	
	Total des opérations d'équipement	14 556 653	20 247 182	24 216 795	19,61 %

2.1 Les dépenses financières - chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

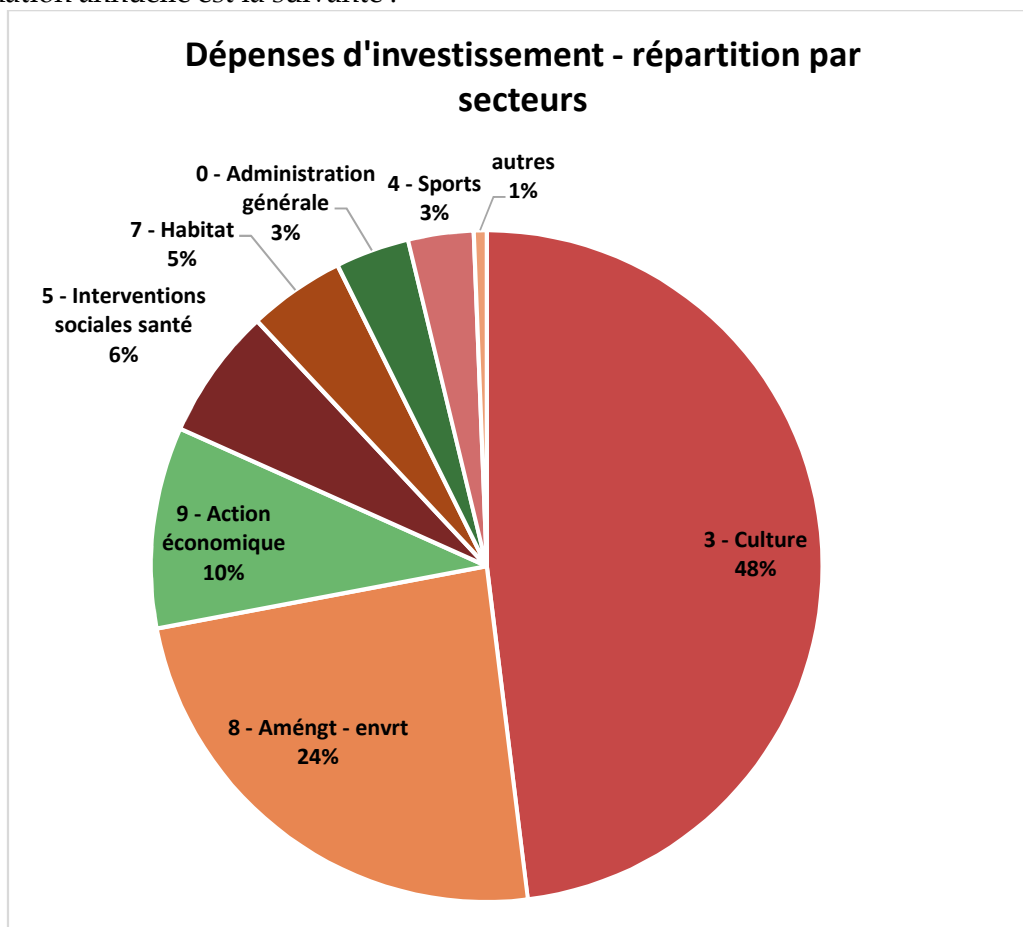
Le chapitre 16 est estimé à **2,21 millions d'euros** et enregistre une augmentation de + 18 400 euros par rapport à 2018 (+ 1%).

Ce chapitre intègre les échéances de remboursement en capital en cours à hauteur de **2,09 millions d'euros** ainsi que 115 000 euros d'inscriptions complémentaires liées à la contractualisation de nouveaux emprunts.

A noter par ailleurs l'inscription de 8 000 euros de remboursements de cautions à ce chapitre.

2.2 Opérations d'équipement et subventions d'équipement versées : 21 515 795 euros

La répartition par domaine d'intervention (hors dépenses d'ordre et d'emprunt) de cette programmation annuelle est la suivante :



- **48 % sont consacrés à la culture : 10 285 920 euros** dont principalement :
 - o opération 201403 – **Nouveau projet théâtre** : 9 410 000 euros ; ce projet entre dans sa phase de finalisation. Rappelons que 4 292 440 euros sont inscrits en recettes.
 - o une nouvelle opération est ouverte (201903) : **réhabilitation de l'école d'art du Beauvaisis** pour 350 000 euros.
 - o l'opération 200509 – **Réhabilitation de la maladrerie** : 308 000 euros prévus pour des travaux de toiture.

- l'opération 201502 – **Equipements culturels** : 82 000 euros prévus pour les équipements spécifiques :
 - de la maladrerie pour (35 000 euros) pour l'acquisition de mobiliers spécifiques (jardins, loges, ...)
 - de l'école d'art du Beauvaisis (19 000 euros) pour l'acquisition d'un four céramique et divers équipements pour les cours et stages ;
 - du conservatoire (13 000 euros) pour l'acquisition d'instruments de musique ;
 - des médiathèques (11 000 euros) pour l'achat de mobilier spécifique.
 - De la culture (4 000 euros) pour le matériel des équipes assurant l'entretien.
- l'opération 201503 – **Bâtiments culturels** : 52 000 euros prévus pour les médiathèques, l'école d'art du Beauvaisis, le conservatoire et la maladrerie (hors réhabilitation) ;
- 73 920 euros sont prévus pour les équipements généraux (opération 201501) : informatique, mobilier et autres équipements de bureaux

- **l'Aménagement et services urbains, environnement : 5 161 710 euros** avec notamment :

- **les fonds de concours aux communes membres** :
 - Opération 201507 – **Fonds de développement communautaire** : 200 000 euros ;
 - Opération 201511 – **Fonds de concours voirie** : 150 000 euros.

Il est rappelé que ces fonds sont votés en autorisation de programme. Les montants prévus au budget ne concernent pas les attributions de subvention mais leur paiement. Le cas échéant, ils peuvent être révisés lors des décisions modificatives.

- **les investissements liés à notre compétence « environnement »** :
 - opération 200806 – **Construction déchetterie** : 2 100 000 euros ;
 - opération 201509 – **Acquisition de conteneurs OM** : 665 000 euros ;
 - opération 201520 – **Travaux sur déchetteries, points verts et points d'apport volontaire et points verts** : 40 000 euros.
- opération 201527 – **Programme de rénovation urbaine** : 420 000 euros.
- **les eaux pluviales** : Opération 201510 travaux : 510 000 euros
- **la GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) : opération 201806 pour 50 000 euros
- opération 201515 – **Système d'information géographique**: 149 000 euros.
- les opérations sous concession : Opération 201602 « **ZAC Vallée du Thérain** », pour un montant de **450 000 euros** et 201802 « **Zac Boulenger** » pour un montant de **417 710 euros** Ces projets de zone ont été concédés à un aménageur (la SAO). Les montants correspondent à la participation de l'agglomération versée au concessionnaire au titre de la réalisation des équipements publics.

- **action économique et tourisme : 2 132 450 euros** répartis sur les principales opérations suivantes :

- opération 201521 « **zone d'activité économique** ». 1 410 000 euros inscrits pour
 - les travaux liés au contrat de performance énergétique passé avec la société SATELEC pour un montant de 410 000 euros, ces travaux permettront une économie sur les couts de l'éclairage public.

- les travaux de voirie pour 1 000 000 euros.
 - 270 000 euros sont inscrits afin d'équilibrer la section d'investissement du budget annexe hôtel et **pépinière** d'entreprises (imputation à l'article 2041642) ;
 - **20 000 euros** d'inscriptions de dépenses d'investissement sur l'opération 201518 « **tourisme** » pour notamment la signalétique des sentiers de randonnées.
 - **30 000 euros** sur l'opération 201501 (équipement généraux) pour l'acquisition et le renouvellement du **matériel** « itinérant » pour les **foires et manifestations communales**.
 - **50 000 euros** sont proposés pour un fonds de concours « **petit patrimoine rural** » au bénéfice des communes (opération 201804)
 - **une nouvelle opération est créée : 201905 « aires de camping-cars »** afin d'envisager les études et l'aménagement d'aire sur notre territoire.
- **l'intervention sociale : 1 360 000 euros**, englobe trois opérations :
- **opération 201701 : Terrains familiaux et gens du voyage** avec une inscription de **1 220 000 euros** pour l'acquisition de terrains ;
 - **opération 201902 : Equipement de santé.** Cette nouvelle opération est proposée afin de concourir aux projets lancés dans ce domaine. Elle est ouverte à hauteur de 100 000 euros ;
 - **opération 201523 : Travaux sur les aires (actuelles) des gens du voyage** pour 40 000 euros.
- **le logement : 1 000 000 euros**, le tout sur l'opération **201606 - Aides à l'habitat**. Ce montant comprend les aides à la pierre de l'agglomération.
- services généraux : 765 315 euros :
- **opération 200202 : siège agglo. 200 000 euros** pour des travaux d'aménagement afin d'harmoniser l'extérieur du siège suite à l'acquisition des locaux rue Desgroux en 2018.
 - 525 315 euros sont affectés à l'opération 201501 (équipements généraux) qui globalise les besoins généraux et récurrents tels que :
 - les équipements **informatiques** et les logiciels métiers de la collectivité : 264 015 euros ;
 - le renouvellement d'une partie du parc **automobile** vieillissant : 114 000 euros ;
 - Les gros **travaux d'entretien du siège** : 102 300 euros ;
 - le **meublé** de bureau pour 14 000 euros ;
 - les autres équipements de bureau pour 31 000 euros.
- **le domaine sportif : 676 900 euros** avec essentiellement :
- **opération 201504 - Aquaspace - 395 600 euros** prévus pour l'acquisition de matériels d'activités nautiques ainsi que pour divers aménagements de mise aux normes de l'Aquaspace ;
 - **opération 201505 - Equipements gymnases - 29 400 euros** proposés pour les diverses dépenses des gymnases ;
 - **opération 201803 - Piscine Trubert 240 300 euros** pour des gros travaux sur le chauffage.

Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du conseil communautaire pour la mise à jour des AP/CP :

Intitulé		Montant des AP			Montant des crédits de paiements			
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé	CP réalisés au 31/12/2018	2019	42 020,00	Restes à financer
200509	Maladrerie st Lazare	1 250 000		1 250 000	922 000	308 000	20 000	0
200614	Participation collègues	2 166 607		2 166 607	1 940 923	130 000	95 684	0
200710	CFA	10 034 011		10 034 011	9 997 287	0	36 724	0
200806	Construction déchetterie	1 680 000	594 000	2 274 000	123 144	2 100 000	50 856	0
201403	Nouveau projet théâtre	19 561 324		19 561 324	8 725 330	9 410 000	1 425 994	
201507	Fonds de développement communautaire	1 840 200		1 840 200	724 982	200 000	250 000	665 218
201510	Eaux pluviales programme pluriannuel	4 425 000		4 425 000	2 026 581	510 000	510 000	1 378 419
201511	Voirie fonds de concours	1 200 000		1 200 000	733 540	150 000	200 000	116 460
201516	Aide à l'implantation d'entreprises	450 000		450 000	208 525	0	200 000	41 475
201527	Programmes de rénovation urbaine	3 400 000		3 400 000	1 315 778	420 000	800 000	864 222
201606	Aides à l'habitat	6 789 974		6 789 974	2 028 501	1 000 000	1 000 000	2 761 473
201804	Fonds de concours petit patrimoine rural		300 000	300 000	50 000	50 000	100 000	100 000
201902	Equipements de santé		300 000	300 000	0	100 000	100 000	100 000
TOTAL		52 797 116	1 194 000	53 991 116	28 796 591	14 378 000	4 789 258	6 027 267

2.4 - Les dépenses d'ordre d'investissement - Chapitre 040

Ces dépenses d'ordre - pour 193 000 euros au chapitre 040 - correspondent aux montants inscrits en recettes de fonctionnement au titre de l'amortissement des subventions d'investissement perçues (cf. explication au chapitre 042 - section de fonctionnement - recettes d'ordre).

II - BUDGETS ANNEXES

A- ASSAINISSEMENT

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	var.	Explications
70	704	Travaux	555 000	600 000	8 %	- Taxe de raccordement sur les nouvelles constructions pour 500 000 euros ; - Remboursement des frais de branchements en 2019 : programmation d'une centaine de branchements.
70	70611	Redevance d'assainissement	5 200 000	5 600 000	8 %	Produit de surtaxe assainissement, augmentation liée à l'extension du périmètre.
70	7084	Mise à dispo. de pers.facturée	63 906	97 980	53 %	Mise à disposition de personnel sur le budget annexe SPANC, le budget principal pour les eaux pluviales et, dans le cadre de la mutualisation, sur le budget "eau" de la ville de Beauvais. L'augmentation s'explique par la mise à disposition, pour le SPANC, d'1,5 poste en 2019 contre 0,5 poste auparavant.
74	741	Primes d'épuration	450 000	450 000	0 %	Prime épuration versée par l'agence de l'eau.
042	777	Quote part subvent° d'investi	321 400	471 000	47 %	Amortissement des subventions reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
-	-	Autres	10 945	10 945	0 %	Dont loyers emplacements antennes de téléphonie,
		Total	6 601 251	7 229 925	9,52 %	

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var.	Explications
011	604	Achat d'étude	81 680	80 800	-1 %	- Suivi de l'incidence des rejets des stations - suivi mesure compensatoire de la STEP de St Paul - inspection télévisée des réseaux
011	6061	Fournitures non stockables	922 000	860 000	-7 %	Fluides : eaux, gaz, électricité. Diminution des crédits au vu des consommations 2017 et 2018,
011	6062	Prod. de traitement	286 000	293 000	2 %	Produits chimiques pour les stations d'épuration
011	6063 à 6068	Fournitures	137 050	137 100	0 %	Dépenses dévolues en grande partie à l'achat de produits d'entretien pour les stations d'épuration et tampons de regard.

011	611	Sous-traitance générale	57 500	71 500	24 %	- mission de contrôle de bon raccordement - assistance à maîtrise d'ouvrage pour la prochaine DSP - rémunération ADTO (Assistance départementale pour les territoires de l'Oise)
011	615.	Maintenance	214 205	220 210	3 %	Entretien maintenance de la station d'épuration, des équipements, des réseaux, des matériels et des véhicules.
011	6227	Frais d'actes & de contentieux	25 000	25 000	0 %	Indemnisation des associations de la vallée du Thérain
011	6248	Divers	222 000	413 000	86 %	Traitement et évacuation des boues liquides des stations d'épuration. L'augmentation s'explique par la nécessité de diriger le traitement des boues en centre de compostage au lieu de les traiter avec le sécheur de boues. Nécessité technique et environnementale.
011	6287	Remboursements de frais	292 967	326 591	11 %	Remboursement de frais au budget principal (cf. recettes de fonctionnement du budget principal)
011	63512	Taxes foncières	74 000	74 000	0 %	Taxe foncière sur les stations d'épuration (Beauvais, Auneuil, Auteuil, Crèvecœur-le-Grand, Frocourt, Milly-sur-Thérain, Rochy-Condé, Saint-Paul, Therdonne, Warluis)
012	-	Charges de personnel	1 307 412	1 322 383	1 %	Evolution normale du GVT "glissement vieillesse technicité"
66	66	Intérêts des emprunts et dette	552 700	745 000	35 %	Selon échéancier des emprunts en cours et les emprunts prévisionnels de fin 2018 et 2019.
042	6811	Dota.Amortis.sur immos.	1 754 960	2 068 860	18 %	Total des amortissements des biens renouvelables. Montant en augmentation pour 2019 pour tenir compte de l'intégration du patrimoine lié à la reprise de la compétence assainissement par la CAB suite à l'extension de notre périmètre au 01/01/2017 et 2018.
023	023	Virement à la section d'investissement	529 010	412 057	-22 %	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en recette d'investissement)
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	144 767	180 424	25 %	Frais de fonctionnement généraux, assurances, honoraires démarche qualité, ...
total			6 601 251	7 229 925	9,52%	

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Selon l'article 260 A du CGI, les collectivités locales peuvent opter pour l'assujettissement à la TVA de leur service d'assainissement, à la condition qu'elles exploitent directement ce service. Or, la CAB délègue la gestion du service public d'assainissement des réseaux communaux (pour les communes

hors Beauvais), par voie d'affermage, à la société des Eaux et Assainissement de l'Oise (VEOLIA Eau). Il revient au fermier d'être assujéti de plein droit à la TVA et la CAB doit prévoir ses crédits TTC. Ce choix a été acté par l'agglomération par délibération du 22 octobre 2012 lors de l'adoption de la décision modificative n° 2.

Cette modification de régime est budgétairement neutre pour la section d'investissement, le fermier nous transférant son droit à déduction. Ce transfert est comptabilisé par des jeux d'écriture détaillés ci-dessous (*lignes en italique*)

2.1 Ressources

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	var.	Explications
13	13111	Subventions d'investissement	530 000	530 000	0 %	Subventions de l'agence de l'eau
16	1641	Emprunts en euros	3 304 529	3 776 914	14 %	Niveau de recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement
45	4582	Opérations d'investissement sous mandats	1 374 000	1 265 800	-8 %	Travaux pour comptes de tiers, Le détail par opération est indiqué en annexe de la maquette budgétaire.
041	<i>2031-21351 et 2315</i>	<i>Transferts de déduction de TVA</i>	<i>455 501</i>	<i>447 169</i>	<i>-2 %</i>	<i>Contrepartie en dépenses d'investissement</i>
27	2762	<i>Créances sur transferts de droit à déduction de TVA</i>	<i>455 501</i>	<i>447 169</i>	<i>-2%</i>	<i>Créance sur le transfert du droit à déduction de TVA pour les dépenses d'investissement liées au contrat d'affermage</i>
040	28...	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 754 960	2 068 860	18 %	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépenses de fonctionnement à l'article 6811) – cf. explications en dépenses de fonctionnement
021	021	Virement en provenance de la section de fonctionnement	529 010	412 057	-22 %	Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en dépense de fonctionnement)
-	-	Total :	8 403 501	8 947 969	6,48 %	-

2.2 Emplois

Les chapitres 21 et 23 sont regroupés dans la présentation du tableau ci-dessous afin de globaliser les crédits par opération.

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	var.	Explications
21 & 23	21351 / 2154 & 2315	Travaux, matériels et installations STEP	647 000	467 000	-28 %	Travaux sur stations d'épuration
21 & 23	2135 & 23151	travaux & installations RESEAUX	2 530 000	2 310 000	-9 %	Travaux de création et de réhabilitation de réseaux. Extension suite à permis de construire ou réhabilitation réseaux (dont rue du Pont d'Arcole et rue du Thérain). Travaux d'extension et de réhabilitation prévus à Troissereux, Savignies, Milly sur Thérain et Crévecoeur le Grand

21	21351	travaux & installations BRANCHEMENTS	366 000	410 000	12 %	Programme annuel de branchements liés aux permis de construire. Augmentation liée à l'extension du périmètre.
21&23	2154 & 2315	Matériels industriels POSTES DE RELEVAGE	399 000	305 000	-24 %	Programme annuel de renouvellement d'équipement hydraulique et d'autosurveillance. Création de chambre de vannes et mise en sécurité de postes de refoulement des eaux usées.
20	2031	Frais d'Etudes	172 000	65 000	-62 %	Investigations complémentaires aux études effectuées les années précédentes + analyses HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques : diagnostic amiante) + étude de défaillance + étude désodorisation
21	2154	matériel industriel	20 000	10 000	-50 %	Pompes, agitateurs, équipements de laboratoire
16	-	Emprunts et dettes assimilés	2 070 000	3 102 000	50 %	Selon échéancier des emprunts en cours + échéances liées aux nouveaux emprunts 2018 et 2019 dont nouvelles avances de l'Agence de l'eau et intégration de la dette liée à l'intégration des emprunts rattachés à la reprise de la compétence assainissement par la CAB au 01/01/2018.
041	2762	Créances sur transferts de droit à déduction de TVA	455 501	447 169	-2 %	contrepartie en recettes d'investissement
40	-	Amortissement des subventions	321 400	471 000	47 %	Amortissement des subventions perçues finançant des biens eux-mêmes amortissables
45	4581	Opérations d'investissement sous mandats	1 374 000	1 265 800	-8 %	Comptes de tiers (cf explications en ressources d'investissement ci-dessus)
	-	Autres dépenses d'investissement diverses	48 600	95 000	95 %	Dépenses courantes d'investissement (matériels de transports, matériels informatiques, mobilier, ...)
	-	Total :	8 403 501	8 947 969	6,48 %	-

B- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
70	7062	Redev.d'assainis. non collect.	59 561	42 065	-29 %	Redevances d'assainissement non collectif, le montant de cette recette est calculé pour équilibrer la section de fonctionnement de ce budget.
70	778	Autres Prod. Exceptionnels	-	33 465	-	Protocole financier passé avec la communauté de communes de l'Oise picarde suite au retrait des 9 communes arrivées, en 2018, à l'agglomération.
	-	Total :	59 561	75 530	27%	-

1.2 Dépenses

Chap.	Art.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
011	6156	Maintenance	7 500	3 000	-60 %	Frais de maintenance.
11	-	Charges à caractère général	4 561	5 030	10 %	Divers frais de fonctionnement, et remboursement des frais d'administration générale au budget principal
012	6215	Pers. affec collect. rattach.	23 000	55 000	139 %	Remboursement des frais de personnel au budget assainissement. Un poste supplémentaire est intégré suite à l'extension du périmètre
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	24 000	5 000	-79 %	Trop perçus sur les redevances à rembourser à Véolia qui redistribuera aux usagers. Montant 2018 surévalué.
67	6711	Inté. Morat. & pénal. marchés	500	500	0 %	Ces crédits n'ont jamais été utilisés mais doivent être prévus dans l'éventualité d'avoir à payer des intérêts moratoires pour retard de paiement.
042	6811	Dota. Amortis. sur immos.	-	7 000		
-	-	Total :	59 561	75 530	27 %	-

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
45	4582	Opérations pour compte de tiers	15 000	50 000	233 %	Opérations pour compte de tiers pour des travaux menés sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agglomération pour l'obtention du financement à 60% par l'agence de l'eau et dont le solde est payé par les particuliers eux-mêmes sur ce chapitre. Les mêmes montants sont prévus en recettes et en dépenses
040		Opérat° ordre transfert. entre sections	-	7 000		
-	-	Total :	15 000	57 000	280%	-

2.2 Dépenses

Chap.	Art.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
20/ 21	2051/ 2184	Immobilisation corporelles et incorporelles		7 000		Les recettes d'investissement liées aux amortissements nous permettent d'inscrire de prévoir une enveloppe pour l'achat de matériel de bureau et logiciel,
45	4581	Opérations pour compte de tiers	15 000	50 000	233 %	Cf recettes d'investissement
-	-	Total :	15 000	57 000	280 %	-

C- TRANSPORTS

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap	Art	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
73	734	Versement transport	6 615 000	6 688 000	1 %	Effet extension PTU 5périmètre de transports urbains aux communes ex-CCRB 0,45 % et CCOOP 0,40%
74	747	Subventions d'exploitation	785 800	737 100	-6 %	Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (378 600 € pour les différentes actions : restructuration du réseau, opération Vélyce, dessertes centre pénitentiaire, révision PDU ...) et la région (358 500 euros pour la prise en charge des transports scolaires)
75	753	Compensation relev seuil VT	85 000	90 000	6 %	Compensation perte VT.
77	774	Subventions exceptionnelles	866 842	950 220	10 %	Subvention d'équilibre du budget principal. Cette subvention est généralement revue à la baisse lors du budget supplémentaire et la reprise des résultats de l'année précédente,
42	777	Quote-part subventions	179 800	230 800	28 %	Amortissement des subventions reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
		Autres recettes de fonctionnement	110 945	118 945	7 %	Recettes diverses :dont mises à disposition du personnel mutualisé
	-	Total :	8 643 387	8 815 065	2%	-

1.2 Dépense

Chap	Art	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
011	611	Convention DSP	6 610 000	6 507 346	-2 %	Concessionnaire BEAUVAISIS MOBILITE. Diminution expliqué par des compensations d'indexation et de la compensation forfaitaire financière prévue au contrat.
011	611	Services scolaires	440 000	405 000	-8 %	Une enveloppe de 35 000 euros était prévue pour la prise en charge des abonnements SNCF des élèves de l'Agglo. C'est la région qui prend en charge, dorénavant, ces dépenses.
011	611	Sous traitance générale	108 600	116 000	7 %	Services spéciaux et transports des élèves vers l'Aquaspace
011	617	Etudes & recherches	100 000	100 000	0 %	Schéma de services pour la mobilité des habitants de l'agglomération.
011	6287	Taxe sur les salaires et CET	126 600	313 746	148 %	- 250 000 euros pour le remboursement de la taxe sur les salaires, la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur le valeur ajoutée des entreprises au concessionnaire. Le montant 2018 a été sous- évalué - 63 746 euros pour les remboursement de frais au budget principal

012	-	Charges de personnel	83 191	133 283	60 %	Le montant présenté est celui du budget primitif (insuffisant) et du budget supplémentaire 2018.
014	739	Restitution taxe transport	50 000	90 000	80 %	Remboursement pour le personnel logé ou transporté par les entreprises. Montant réévalué au vu des réalisés 2018,
042	6811	Amortissements	993 000	1 024 000	3 %	Opérations d'ordre (contrepartie en recette d'investissement au chapitre 040)
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	131 996	125 690	-5 %	Diverses charges de fonctionnement
-	-	Total :	8 643 387	8 815 065	2 %	-

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget annexe des transports publics n'est pas assujéti à la TVA en application de l'article 256 du code général des impôts. La totalité des crédits du budget annexe est présenté et voté TTC, sachant que :

- Selon l'article 210-I de l'annexe II au CGI : la taxe déductible est celle afférente aux dépenses exposées pour les investissements publics que l'EPCI confie à l'entreprise utilisatrice afin qu'elle assure, à ses frais et risques, la gestion du service public qu'il lui a déléguée. A ce titre, et uniquement pour les biens concernés, l'EPCI transfère son droit à déduction de TVA à l'entreprise qui lui en fait bénéficier. Cela concerne l'acquisition et l'aménagement des bus.
- Pour les autres biens, le régime de droit commun du FCTVA s'applique.

2.1 Recettes

Chap	Art	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
13	1311 à 1315	Subventions d'investissement	536 666	1 172 568	118 %	Participation annuelle du SMTCO pour le programme d'acquisitions de bus (400 000 euros), + participation de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) sur les bus hybrides pour un montant de 772 568 € pour les années 2017 et 2018.
13	1318	Subventions d'investissement	228 582	0	-	Subvention d'équilibre de la section investissement émanant du budget principal. Pas de subvention en 2019
10	10222	FCTVA	50 000	62 000	24 %	Régime de droit commun appliqué aux investissements non confiés au délégataire
040	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	993 000	1 024 000	3 %	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépenses de fonctionnement à l'article 6811)
27	2762	Transferts de déduction de TVA	232 667	216 667	-7 %	Créance sur le transfert du droit à déduction de TVA pour l'acquisition et les installations des bus.
041	215	Transferts de déduction de TVA	232 667	216 667	-7 %	Contrepartie en dépenses d'investissement
-	-	Total :	2 273 582	2 691 902	18 %	-

2.2 Dépenses

Chap	Art	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
21	2156	Matériel transport exploitation	1 356 000	1 960 000	45 %	Acquisition de 3 bus standards et d'un grand minibus électrique pour assurer la navette aéroport.
21	2135	Installations générales, construction	451 500	242 320	-46 %	Travaux arrêt de bus s'inscrivant dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée des transports (Sd'Ap), La majorité de ces aménagements a été réalisée les années précédentes.
21	2157	Agencement outillage	50 000	40 000	-20 %	Découpe et équipement de bus
040	13918	Amortissement des subventions	179 800	230 800	28 %	Contrepartie en recettes de fonctionnement (article 777)
041	2762	Transferts de déduction de TVA	232 667	216 667	-7 %	Contrepartie en recette d'investissement- ART 210-I du CGI
		Autres dépenses d'investissement	3 615	2 115	-41 %	
	-	Total :	2 273 582	2 691 902	18 %	-

2.3 Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du conseil communautaire :

Intitulé	Montant des AP			Montant des crédits de paiements			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé	CP réalisés au 31/12/2018	2019	42 020,00	Restes à financer
T01 Acquisition de bus (2015-2020)	5 400 000	816 000	6 216 000	3 834 893	1 960 000	421 107	0

D- STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES (GNV)

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap	Art	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
70	7012	Gaz	400 000	432 641	8 %	Estimation des recettes de vente de carburant GNV pour, notamment, les bennes OM et les bus Corolis.
042	777	Opérations d'ordre de transfert	35 717	35 718	0 %	Amortissements des subventions d'investissement reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
	-	Total :	435 717	468 359	7 %	-

1.2 Dépenses

Chap	Art	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
011	6061	Fournitures non stockables	252 000	240 000	-5 %	Achat de gaz. L'évolution tient compte des quantités vendues et des tarifs prévisionnels de GDF
011	6156	Maintenance	50 000	105 300	111 %	Nouveau contrat de maintenance de la station GNV.
011	6287	Remboursement de frais	28 710	30 836	7 %	Remboursement de frais au budget principal
011	6288	Autres	27 000	28 000	4 %	Rémunération de l'exploitant liée au contrat de maintenance.
011	6353	Impôts indirects	27 000	28 000	4 %	Taxes dues suites aux déclarations des mises en consommation de gaz mensuelles en sortie de station à compter du 1 ^{er} avril 2014 avec la TICPE (taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques) et la TVA afférentes à acquitter à la direction régionale des douanes.
042	6811	Dotations aux amortissements	35 718	35 718	0 %	Opérations d'ordre avec contrepartie en recette d'investissement
023	-	Virement à la section d'investissement	13 789	0	-100 %	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en recette d'investissement à l'article 021)
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	1 500	505	-66 %	
-	-	Total :	435 717	468 359	7 %	-

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

2.3 Ressources

Chap	Art	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
040	2815323 /281552	Amortissements ouvrages de distribution et outillage industriel	35 718	35 718	0 %	Amortissement des subventions d'investissement reçues - Opération d'ordre avec contrepartie en dépenses de fonctionnement.
021	-	Virement de la section d'investissement	13 789	0	-100 %	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement
-	-	Total :	49 507	35 718	-28 %	-

2.2 Dépenses

Chap	Art	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
21	215323	Ouvrage de distribution	13 790	0	-100 %	Pas de besoin en 2019
040	13918	Reprise de subvention	35 717	35 718	0 %	Mouvement d'ordre avec contrepartie en recette de fonctionnement à l'article 777
-	-	Total :	49 507	35 718	-28 %	-

F- ZONE DU HAUT VILLE

1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes réelles

Chap.	Art.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
70	7015	Vente de terrains aménagés	357 400	306 000	-14 %	Ventes prévisionnelles sur la zone des Larris
-	-	TOTAL :	357 400	306 000	-14 %	-

1.2 Dépenses réelles

Chap.	Art.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
011	605	Achat de matériel et travaux	200 000	170 000	-15 %	Travaux divers et d'aménagement de voirie liés aux ventes de terrains et au découpage de la zone
011	608	Frais accessoires	112 000	89 000	-21 %	Entretien des espaces verts, taxe foncière
011	6061	Fluides	20 000	20 000	0 %	Eclairage public
011	6045	Prestations de services	21 900	23 000	5 %	Frais de géomètre
011	6068	Autres matières et fournitures	3 500	4 000	14 %	Arbres pour plantations
-	-	TOTAL :	357 400	306 000	-14 %	-

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Pas d'opérations réelles d'investissement sur ce budget

3 - BILAN PREVISIONNEL

Compte tenu des éléments d'informations connus à ce jour, le bilan prévisionnel de clôture de ce budget annexe est le suivant :

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2018		303 129
2019		
Divers travaux	170 000	
Prestations de services, bornage , frais de notaire	23 000	
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	113 000	
Cessions parcelles		1 427 284
Résultat de clôture au 31/12/2019		1 424 413
2020		
Divers travaux (EDF, finitions ...)	15 000	
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	100 000	
Remb. avance budget principal	3 800 000	
Cessions parcelles		1 304 894
Résultat de clôture au 31/12/2020	1 185 693	

F- ZONE DE PINCONLIEU

Le budget annexe « Pinçonlieu » s'équilibre en recettes et en dépenses **168 516 euros HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes réelles

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
70	7015	Vente de terrains aménagés	107 929	69 329	-36 %	Ventes prévisionnelles
-	-	TOTAL	107 929	69 329	-36 %	-

1.2 Dépenses réelles

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
011	605	Achat de matériel et travaux	30 000	15 000	-50 %	travaux de finitions
011	6045	Ach.Et.Prest.Serv.(Terr.à Am.)	16 000	5 000	-69 %	Bornage
011	60612	Eclairage public	2 000	2 000	0 %	

011	608	Fr.Acc.sur Terr.en cours d'Am.	15 200	4 000	-74 %	Espaces verts
66	66111-66112	Intérêts réglés à l'échéance et ICNE	3 329	1 929	-42 %	Règlement des intérêts des emprunts en cours - baisse des taux
-	-	TOTAL	66 529	27 929	-58 %	-

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

La seule inscription de crédits « réels » se rapporte à des dépenses d'investissement.

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
16	1641	Emprunts et dettes	41 400	41 400	-	Remb. des échéances annuelles en capital de l'emprunt en cours
-	-	TOTAL	41 400	41 400	0%	-

2 - BILAN PREVISIONNEL

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2018		60 534
<u>2019</u>		
Divers travaux (EDF, finitions trottoirs ...)	15 000	
Prestations de services	5 000	
Fluides	2 000	
Espaces verts + propreté	4 000	
Charges financières (taux de 3,45%)	1 929	
Remboursement emprunt	41 400	
Cession de parcelles		242 943
Résultat de clôture au 31/12/2019		234 148
<u>2020</u>		
Divers travaux (EDF, finitions ...)		
Prestations de services	15 000	
Taxe foncière	8 500	
Fluides	2 000	
Espaces verts + propreté	6 700	
Remboursement emprunt	41 400	
Remboursement avance budget principal	450 000	
Résultat de clôture au 31/12/2020	289 452	

G - ZONE D'ACTIVITE BEAUVAIS-TILLE - NOVAPARC

Le budget annexe « Zone d'activité Beauvais - Tillé » s'équilibre en recettes et en dépenses à **8 938 692 euros HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Pas de recettes réelles de fonctionnement, la zone est en cours d'aménagement, il n'y a pas de prévision de vente inscrite.

2.1 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
011	605	Travaux	4 350 000	4 100 000	-6 %	La préfecture et la sécurité civile ayant fortement recommandé des fouilles pyrotechniques complémentaires, les travaux prévus en 2018 ont pris du retard. Sont prévus pour 2019 : - 3 800 000 euros travaux prévus en 2018 - 300 000 euros pour le diagnostic pyrotechnique complémentaire
011	608	Frais accessoires	371 000	199 316	-46 %	- 168 316 euros pour la redevance archéologique - 13 000 euros pour l'entretien des espaces verts et la propreté urbaine - 18 000 euros pour la taxe foncière
011	6045	Achat de prestations de service	44 060	42 030	- 5 %	Frais de bornage
011	60612	Fluides	8 000	8 000	0 %	Eclairage public
66	66111-66112	Intérêts réglés à l'échéance et ICNE	23 000	22 000	-4 %	Intégration des échéances d'intérêts et des ICNE se rattachant à l'emprunt de 3,291M€ contracté auprès de la Banque Postale en 2015.
TOTAL :			4 796 060	4 371 346	-9 %	-

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2 - Recettes réelles

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
16	168751	GFP de rattachement	350 000	0	-100 %	Avance du budget principal
16	1641	Emprunts en Euros	3 509 560	4 545 346	30 %	Emprunt nécessaire à l'équilibre du budget
TOTAL :			3 859 560	4 545 346	18 %	-

2.3 – Dépenses réelles

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
16	1641	Emprunts en Euros	166 000	174 000	5 %	Remboursement capital emprunt
TOTAL :			166 000	174 000	5 %	-

3 – BILAN PREVISIONNEL

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2018	166 291	
<u>Dépenses 2019 :</u>		
Prestations de services	42 030	
Redevances et fouilles archéologiques	168 316	
Travaux de voirie	4 100 000	
Fluides	8 000	
Espaces verts et propreté urbaine	13 000	
Taxes foncières	18 000	
Emprunt remb. en capital	174 000	
Intérêts emprunts	22 000	
<u>Recettes 2019 :</u>		
Ventes de terrains		
Résultat de clôture au 31/12/2019	4 711 637	
<u>2020 à 2038 :</u>		
Acquisitions foncières	3 379 198	
Travaux aménagements	28 943 902	
Frais divers (diag pyrotechnique, déminage, archéologiques, frais financiers ...)	5 867 441	
Remboursement emprunt	2 681 231	
Cession parcelle		24 000 000
Convention participation terrains hors maîtrise foncière CAB		2 826 940
Versements avances du budget principal		
Remboursement avances du budget principal +remboursement emprunt	6 450 000	
Remboursement emprunt capital	2 855 230	
Résultat de clôture au 31/12/2038 (déficit prévisionnel) (1)	28 061 700	

(1) tableau élaboré à partir des éléments du dossier de réalisation de la ZAC validé par le conseil communautaire du 29 septembre 2017

H- ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES (AGROWPARC)

Le budget annexe « Zone d'activité technologiques » s'équilibre en recettes et en dépenses à **54 800 euros HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes réelles

Pas de recettes réelles de fonctionnement.

1.2 Dépenses réelles

Chap.	Art.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
011	6045	Ach.Et.Prest.Serv.(Terr.à Am.)	3 000	3 000	0 %	Travaux d'aménagement
011	605	Travaux	15 000	15 000	0 %	Travaux d'aménagement
011	60612	Eclairage public	3 000	3 000		
011	608	Frais accessoires	6 600	6 400	-3 %	Entretien des espaces verts, taxes foncières, fluides
Total			27 600	27 400	-1 %	-

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Recettes réelles

Chap.	Art.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
16	1641	Emprunts en Euros	0	27 400		Recours à l'emprunt pour équilibrer le budget
Total			0	27 400		

2.2 Dépenses réelles

Pas de dépenses réelles d'investissement

3 - BILAN PREVISIONNEL

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2018	539 604	
<u>2019</u>		
Divers travaux	15 000	
Prestation de services	3 000	
Fluides	3 000	
Espaces publics	6 000	
Taxes foncières	600	

Cessions parcelles (29€ / m2)		
Résultat de clôture au 31/12/2019	567 204	
<u>2020 - 2025</u>		
Divers travaux	412 362	
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	70 000	
Cessions parcelles (29€ / m2)		870 000
Résultat de clôture au 31/12/2025	179 566	

I - ZAC SAINT MATHURIN

Le budget annexe « ZAC Saint Mathurin » s'équilibre en recettes et en dépenses **3 464 000 euros HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes réelles

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
70	7015	Ventes de terrains aménagés	506 000	450 000	-11 %	Cession de terrain
TOTAL			506 000	450 000	-11 %	-

1.2 Dépenses réelles

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
011	6045	Ach.Et.Prest.Serv.(Terr.à Am.)	6 000	6 000	0 %	Diverses prestations liées aux travaux
011	605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	600 000	1 500 000	150 %	Travaux de viabilisation
011	608	Fr.Acc.sur Terr.en cours d'Am.	0	1 000	-	Enveloppe prévisionnelle de frais divers
TOTAL			606 000	1 507 000	149 %	-

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

La seule inscription de crédits « réels » se rapporte à des recettes d'investissement.

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
16	1641	Emprunts en Euros	0	1 057 000	-	Emprunt nécessaire à l'équilibre du budget
16	168751	GFP de rattachement	100 000	0	0 %	Avance du budget principal
TOTAL			100 000	1 057 000	957 %	-

3 - BILAN PREVISIONNEL

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2018	829 277	
<u>2019</u>		
Prestation de services	6 000	
Travaux	1 500 000	
Frais divers	1 000	
Cessions parcelles		450 000
Résultat de clôture au 31/12/2019	1 886 277	
<u>2020 à 2027</u>		
Travaux (1)		
Dépenses diverses (entretien EV + fluides + EP)		
cessions parcelles		
Emprunts	100 000	
Résultat de clôture au 31/12/2027 (déficit anticipé)	1 986 277	

(1) programme à définir

J - ZA TRANSFEREES

Le budget annexe « ZA transférées » s'équilibre en recettes et en dépenses **2 257 380 euros HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives.

Ce nouveau budget a été créé lors du conseil communautaire du 29 septembre 2018.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

a. Recettes réelles

Il n'y a pas de recettes envisagées.

b. Dépenses réelles

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
011	6045	Ach.Et.Prest.Serv.(Terr.à Am.)	6 000	6 000	0 %	Diverses prestations liées aux travaux
011	605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	600 000	1 500 000	150 %	Travaux de viabilisation
011	608	Fr.Acc.sur Terr.en cours d'Am.	0	1 000	-	Enveloppe prévisionnelle de frais divers
TOTAL			606 000	1 507 000	149 %	-

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

La seule inscription de crédits « réels » se rapporte à des recettes d'investissement.

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
16	1641	Emprunts en Euros	1 032 000	1 124 640	9 %	Emprunt nécessaire à l'équilibre du budget
TOTAL :			1 032 000	1 124 640	9 %	-

3 - BILAN PREVISIONNEL

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2018		658 000
<u>2019</u>		
Acquisition terrains	1 026 540	
Travaux	70 000	
Frais divers	20 000	
Cessions parcelles		
Intérêt emprunt	8 100	
Résultat de clôture au 31/12/2019	466 640	
<u>2020</u>		
Travaux	15 000	
Frais divers	20 000	
Intérêts emprunt	8 100	
Remboursement capital emprunt	690 000	
Ventes de parcelles		Prix unitaires des terrains non déterminés
Résultat de clôture au 31/12/2020		non déterminé

J- PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Variation	Explications
70	70688/ 7083	Autres prestations	16 000	16 500	3 %	Prestations vendues aux locataires : secrétariat, standard téléphonique, locations diverses, etC.
74	7472	Régions	100 000	0	-100 %	Participation de la région à l'incubateur d'entreprises prévu en 2018. Cette opération est transférée au budget principal, les crédits de la pépinière se limitant à ceux attachés au bâtiment.

75	752	Revenus des immeubles	150 000	140 000	-7 %	Loyers locaux et locations ponctuelles de bureaux et de salles de réunions. Diminution au vu de l'occupation actuelle des locaux
77	774	Subventions exceptionnelles	28 817	27 039	-6 %	Participation du budget principal
042	777	Quote part subvention inv.	45000	60 000	33 %	Amortissement subventions reçues (contrepartie en investissement)
Total recettes de fonctionnement			339 817	243 539	-28 %	

1.2 Dépenses

Chap.	Art.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Variation	Explications
011	6061..	Fluides	24 000	31 500,00	31 %	Eau, électricité, ...
011	611	Prestations de services	106 000	1 600	-98 %	Le projet "incubateur d'entreprises est transféré au budget principal,
011	615	Entretien et maintenance	25 290	35 315	40 %	Entretien et maintenance du bâtiment, des terrains et des équipements
011	6283	Frais nettoyage des locaux	21 500	32 000	49 %	Augmentation faisant suite au nouveau marché d'entretien des locaux et à l'amélioration des prestations.
011	63512	Taxes foncières	25 000	26 000	4 %	
011	62871	Remboursement de frais	17 345	17 687	2 %	Remboursement de frais au budget principal
011	626..	Frais d'affranchissement et de télécommunication	11 290	12 290	9 %	-
012	6215	Remboursement frais de personnel	64 300	58 500	-9 %	Remboursement au budget principal des salaires versés au personnel affecté sur la pépinière. Montant trop élevé en 2018,
66	66111 /66112	Charges financières	12 672	8 172	-18 %	Echéances en intérêts de l'emprunt en cours et Intérêts courus non échus
042	6811	Opérations d'ordre	13 000	12 000	20 %	Amortissements des immobilisations (contrepartie en recette d'investissement à l'article 28)
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	19 420	8 475	-56 %	Autres frais courants de gestion pour le bon fonctionnement de la pépinière
Total dépenses de fonctionnement			339 817	243 539	-28 %	

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Ressources

Chap.	Article	Libellé	BP 2018	BP 2019	Var	Explications
13	1318	Subventions d'investissement	250 000	272 750	9 %	Subvention du budget principal nécessaire à l'équilibre de la section.
16	165	Dépôts cautionnements reçus	15 000	15 000	0 %	Cautions versées par les nouveaux résidents et/ou suite aux changements de baux
040	28135-28188	Opérations d'ordre	13 000	12 000	-8 %	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépense de fonctionnement)
Total recettes d'investissement			278 000	299 750	8 %	-

2.2 Dépenses

Chap	Article	Libellé	BP 2018	BP 2018	var	Explications
20 & 21	20... 2188	Immobilisations corporelles & incorporelles	38 000	44 750	18 %	Travaux et équipements
16	165	Dépôts et cautionnement reçus	15 000	15 000	0 %	Remboursement des cautions des locataires
16	1641	Emprunts en euros	180 000	180 000	0 %	Remboursement capital emprunt
040	13918	Autres	45 000	60 000	33 %	Reprises de subventions
Total dépenses d'investissement			278 000	299 750	8 %	-

III - Éléments d'analyse budgétaire

A/ CONSOLIDATION DES BUDGETS

Les montants consolidés des budgets primitifs 2019, totalisant les mouvements réels et d'ordre, sont de :

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL		
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	VAR°
TOTAL	96 385 449	100 286 428	39 049 761	43 828 849	135 435 210	144 115 277	6 %
Budget Principal	71 285 369	75 232 337	20 247 182	24 216 795	91 532 551	99 449 132	9 %
Assainissement	6 601 251	7 229 925	8 403 501	8 947 969	15 004 752	16 177 894	8 %
SPANC	59 561	75 530	15 000	57 000	74 561	132 530	78 %
Transports	8 643 387	8 815 065	2 273 582	2 691 902	10 916 969	11 506 967	5 %
GNV	435 717	468 359	49 507	35 718	485 224	504 077	4 %
Haut Villé	714 800	612 000	357 400	306 000	1 072 200	918 000	-14 %
Pinçonlieu	177 787	99 187	107 929	69 329	285 716	168 516	-41 %
Zone Beauvais-Tillé	5 921 560	4 393 346	4 962 060	4 545 346	10 883 620	8 938 692	-18 %
Zone d'Activités Technologique	55 200	27 400	27 600	27 400	82 800	54 800	-34 %
Zac Saint Mathurin	1 112 000	1 957 000	606 000	1 507 000	1 718 000	3 464 000	102 %
ZA Transférées	1 039 000	1 132 740	1 722 000	1 124 640	2 761 000	2 257 380	-18 %
Pépinière	339 817	243 539	278 000	299 750	617 817	543 289	-12 %

B/REPARTITION DES BUDGETS PRIMITIFS SUR 100 EUROS

REPARTITION POUR 100 EUROS DES BUDGETS PRIMITIFS (Fonctionnement + Investissement) (1)

Répartition des dépenses sur 100 €			Répartition des recettes sur 100 €	
Rappel BP 2018	BP 2019		Rappel BP 2018	BP 2019
Reversement de fiscalité (2)				
20,87 €	19,50 €			
Culture			Impôts locaux (3)	
18,42 €	17,35 €		40,43 €	40,06 €
Environnement/déchets				
10,95 €	12,84 €		Etat (5)	
Développement économique			19,09 €	19,26 €
10,38 €	10,80 €		Emprunts	
Transports			12,50 €	14,61 €
8,75 €	8,46 €		Taxes diverses (4)	
Assainissement			13,17 €	12,78 €
8,85 €	8,02 €		Usagers (6)	
Dette			3,39 €	3,84 €
5,14 €	6,06 €		Communes membres (7)	
Sécurité			3,42 €	3,08 €
5,08 €	4,78 €		autres subventions	
Sports & jeunesse		1,78 €	2,00 €	
4,45 €	4,50 €	Région		
Aménagement		0,40 €	1,70 €	
2,75 €	2,68 €	Département		
Intervention sociale et de santé		1,41 €	1,13 €	
0,86 €	2,05 €	Divers		
Habitat		1,43 €	0,85 €	
1,21 €	1,65 €	Cessions foncières		
Tourisme		1,87 €	0,69 €	
0,90 €	0,88 €			
Famille				
0,52 €	0,26 €			
Enseignement				
0,86 €	0,18 €			

(1) répartition pour l'ensemble des budgets, principal et annexes, investissement et fonctionnement confondus.

(2) reversements en faveur des communes membres au titre des attributions de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

(3) les **impôts locaux** comprennent la cotisation foncière entreprise, la cotisation sur la valeur ajoutée, la taxe d'habitation, la taxe sur les surfaces commerciales, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

(4) les **taxes** d'enlèvement des ordures ménagères, de séjour, de redevance assainissement et du versement transport.

(5) les dotations de l'Etat intègrent la dotation d'intercommunalité, les compensations d'exonérations fiscales, le fond national de garantie individuelles des ressources (FNGIR), la dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP), le FCTVA et d'autres subventions d'Etat.

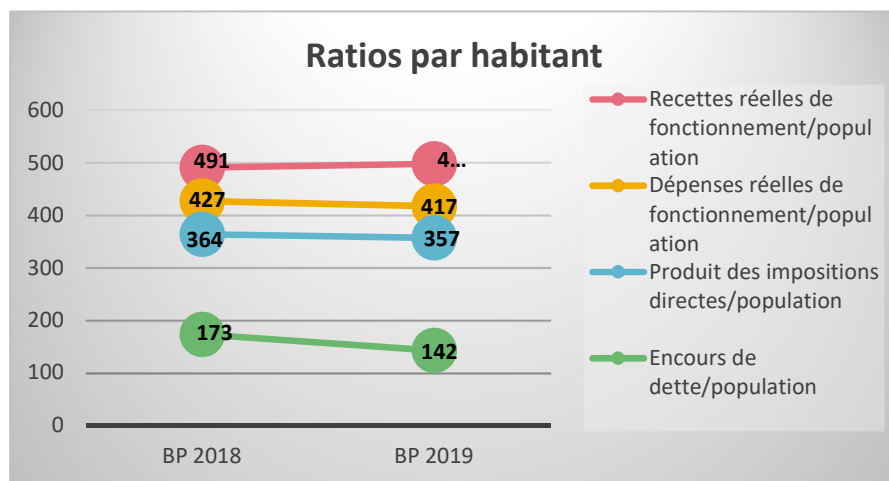
(6) les recettes des usagers correspondent aux droits d'entrée, les loyers, les participations aux travaux réalisés dans le cadre du SPANC, l'achat carburant GNV etc.

(7) pour l'essentiel, remboursements par la ville de Beauvais des frais de personnels mutualisés.

C/RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT

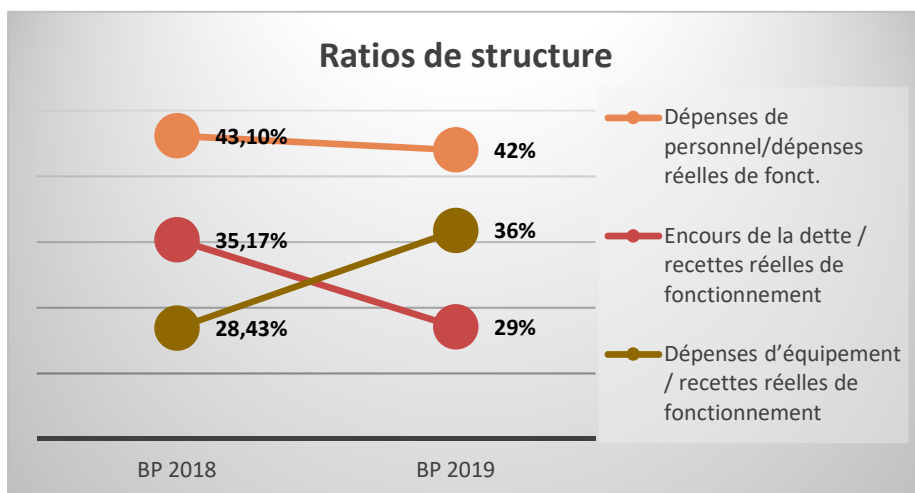
Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	417,48	365
2	Produit des impositions directes/population	356,89	333
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	498,22	438
4	Dépenses d'équipement brut/population	178,72	79
5	Encours de la dette / population	142,10	344
6	DGF/population	99,85	95
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	42,01 %	38,0 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	88,04 %	89,90 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	35,8 7%	18 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	28,52 %	78,60 %

1/ Analyse ratios / habitant



Amélioration des ratios, que ce soit en recette ou en dépenses. Il faut remarquer que l'encours de la dette se situe à 142 euros par habitant alors que la moyenne nationale est à 344 euros par habitant (source DGCL).

2/ Analyse ratios de structure



On remarque une diminution de l'encours de la dette sur les recettes. Le niveau des dépenses d'équipement augmente considérablement mais reste en dessous de la moyenne nationale (36%). Le ratio dépenses de personnel est supérieur à la moyenne nationale.